



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2014**

Aujourd'hui, mardi dix huit novembre deux mille quatorze, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Etaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY-ZUILI Sabine, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel, M. SINDOU Géraud, Mme CHABERT Fabienne, M. ROUET Thibaut, Mme BOUIX Catherine, M. SENNAC Pierre-Louis, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme SOLER Stéphanie, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle.

Etaient excusés : M. DELPECH Bernard (retard arrivé à 20h02), M. HUREAUX Roland (**procuration** donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy.

Présents : 32 Excusés : 3 Procuration(s) : 1

Secrétaire de séance : Pierre-Louis SENNAC

1. Installation de M. Thibaut ROUET en qualité de conseiller municipal

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de M. Thibaut ROUET.

Suite à la démission pour raisons professionnelles de notre collègue Thierry LAGANE, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

En application de l'article L.270 du Code électoral, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Thibaut ROUET, suivant sur la liste électorale, s'il accepterait de siéger en remplacement de Monsieur Thierry LAGANE.

Monsieur Thibaut ROUET a fait connaître sa volonté de siéger au sein de notre assemblée délibérante par courrier reçu le 15 octobre 2014.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- de déclarer Monsieur Thibaut ROUET installé en qualité de conseiller municipal.

Avant de débiter la séance et après avoir installé Thibaut ROUET, procédé à l'appel nominal et approbation des procès-verbaux des séances du 4 avril, du 11 avril et du 18 avril 2014, M. le Maire propose une motion lue, amendée et validée par l'ensemble des sensibilités représentées au sein de l'assemblée.

M

Le Maire :

Je vais faire approuver les procès-verbaux des séances du 4, 11 et 12 avril 2014. Pas de remarques particulières sur ces procès-verbaux ? Je précise aussi qu'il y a des délibérations complétées, alors je vous laisse en prendre connaissance notamment sur le point n°3 et avant d'attaquer l'ordre du jour de cette séance j'ai souhaité, compte tenu de l'actualité, proposer à notre conseil l'adoption d'une motion au sujet des dessertes et services ferroviaires en gare de Cahors, en rappelant que ce souhait a rencontré la volonté de Mesdames EYMES et LE QUENTREC qui, au nom de leur groupe respectif, souhaitaient également proposer une motion ce soir ; et nous avons eu la volonté de partager cette proposition entre nous et aussi avec les autres sensibilités de notre conseil puisque chaque sensibilité a pu disposer de la motion avant ce conseil pour l'étudier. Vous préciser également que Monsieur HUREAUX nous a appelé tout à l'heure pour nous préciser qu'il était favorable à cette motion. Et c'est bien le sens de cette motion que de démontrer à la SNCF et à l'autorité organisatrice des transports l'unanimité locale, par-delà les diverses sensibilités, en faveur du maintien et du renforcement des dessertes et des services ferroviaires de notre territoire.

L'actualité autour de la fermeture des guichets en week-end (cette fermeture prise sans aucune concertation) et la perspective de l'augmentation du nombre de terminus à Brive à l'horizon 2017 sans démenti de la SNCF sont proprement inacceptables. Il s'agit pour nous de poser un acte clair, et je le souhaite unanime. Elle ouvre bien sûr le champ à l'expression des sensibilités différentes qui existent sur ce dossier en matière de dessertes ferroviaires, mais elle est l'occasion d'envoyer un premier signal clair à l'Etat et à la SNCF de la vigilance de tous, ici à Cahors, au sujet du maintien des dessertes ferroviaires.

Alors je vous propose comme le prévoit notre fonctionnement de vous lire en intégralité cette motion.

MOTION**Dessertes et services ferroviaires - Gare de Cahors
Conseil municipal - mardi 18 novembre 2014**

L'infrastructure a toujours constitué un outil de désenclavement et un déterminant en matière de développement du territoire. Alors que d'importants chantiers ont été conduits dans tout le pays pour rapprocher les métropoles et les territoires avec la capitale grâce au développement de la grande vitesse, le centre et le sud-ouest de la France, ses pôles, ses chefs-lieux et leurs arrière-pays, n'ont pas été concernés quant à eux, par ce mouvement d'amélioration des infrastructures et des dessertes.

S'agissant de notre territoire, la récente décision de la SNCF de supprimer des postes de guichetiers en gare de Cahors et de restreindre ainsi considérablement les horaires d'ouverture au public interroge sur la stratégie poursuivie par la SNCF et l'autorité organisatrices des transports.

Le trafic actuel et à venir ne supportera pas une telle dégradation de la desserte telle qu'elle semble pourtant envisagée.

En effet, les dernières études de l'INSEE portant sur la période 2006-2011 confirment que l'aire urbaine de Cahors porte la moitié de la croissance démographique du département du Lot.

Elles démontrent par ailleurs l'attractivité résidentielle de Cahors. « Avec celles de Montauban, Pamiers et Toulouse, l'aire urbaine de Cahors fait partie des grandes aires de Midi-Pyrénées où la croissance démographique dépasse les 1% (+1,2%) pour atteindre 44 600 habitants. Les banlieues montalbanaises et cadurciennes font exception avec des taux de croissance assez exceptionnels, oscillant entre +2,6% et +2,3%. »



Dans ce contexte, les perspectives à l'horizon 2017 de l'augmentation du nombre de terminus à Brive des trains Grande Ligne corroborées par l'absence de démenti explicite de la SNCF sur un récent article de presse consacré au sujet sont également inacceptables.

Il nous revient de signifier très clairement à l'Etat et à la SNCF que la desserte de notre agglomération doit faire l'objet d'une stratégie globale visant à assurer la préservation des attentes et des besoins des usagers comme l'exige le développement de notre territoire.

Notre conseil municipal s'oppose à toutes décisions dégradant l'état actuel de la desserte et des services ferroviaires en gare de Cahors. Il exprime le souhait d'engager des réunions de travail qui tiennent compte des **analyses formulées par toutes les parties concernées : élus, autorité organisatrice des transports, SNCF, associations d'usagers, syndicats** de cheminots.

Ces mêmes réunions devront prendre en compte les évolutions à venir des infrastructures ferroviaires en Région Centre, Limousin, Aquitaine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées.

De ce point de vue, la question des travaux de modernisation de la ligne POLT, les perspectives liées à l'arrivée de la LGV Bordeaux/Toulouse et les enjeux sous-jacents en matière de connexion de la gare de Cahors comme le débat autour de la LGV Poitiers/Limoges et la poursuite en vitesse normale des rames TGV jusqu'à Cahors constituent autant de sujets à appréhender pour répondre à la problématique d'ensemble des dessertes ferroviaires de notre agglomération.

Après les initiatives de Cahors gare vivante et la rencontre récente que j'ai pu avoir avec la Direction territoriale de la SNCF, notre collectivité s'engage à poursuivre et accélérer les démarches en direction de la SNCF et de l'Etat afin que notre territoire puisse disposer, dans son offre ferroviaire, des moyens de conforter sa stratégie de développement et d'attractivité.

La présente motion vise à faire entendre la voix d'un territoire tout entier, qui par-delà les sensibilités de ses représentants, souhaite confirmer la détermination des élus, des citoyens, des usagers, des cheminots et de leurs représentants à :

- Sauvegarder le Service Public ferroviaire en gare de Cahors en tenant compte des emplois affectés, de l'amplitude horaire journalière et de la couverture hebdomadaire des guichets ouverts au public sur la base de l'organisation qui prévalait avant le 1^{er} novembre 2014,
- Garantir la desserte et la connexion de la gare de Cahors en assurant son rôle de « Gare Grande Ligne" en ce que cela permet de maintenir des services à la population (accès Personne à Mobilité Réduite, service Jeune Voyageur Seul...) qui ne sont offerts que par les trains directs,
- Préserver l'intégrité de la ligne POLT : écarter définitivement l'hypothèse de placer Brive en terminus de ligne afin de garantir à la gare de Cahors, mais aussi aux gares de Gourdon et de Souillac, un maximum de dessertes,
- Développer le fret ferroviaire par intérêt écologique (réduction des Gaz à Effet de Serre), social (diminution de la contribution à l'entretien des infrastructures routières) et économique (les recettes du fret permettent la pérennité du rail),
- Maintenir et développer l'activité ferroviaire dans sa diversité et ne pas lui substituer le transport par autocar qui entraînerait une inégalité aggravée en termes de mobilité et de sécurité entre les usagers.

Brigitte RIVIERE :

Je voudrais vous exprimer des doubles regrets en terme de timing. Le premier, concernant cette motion dont nous avons reçu le texte en début d'après-midi ; nous aurions souhaité l'avoir antérieurement pour pouvoir l'examiner. Le deuxième regret concerne le moment où vous choisissez d'intervenir, c'est-à-dire un peu tard, me semble-t-il, alors que les guichets de la gare sont fermés le samedi après-midi et les dimanches, alors que les suppressions de poste sont effectives.

Comment se fait-il Monsieur le Maire, que vous ne soyez pas intervenu avant ? Parmi les engagements que vous avez pris et énoncés dans la campagne qui vous a fait élire il y avait : veillez à ce que la future gare TGV de Bressoles-Montauban soit interconnectée à la gare de Cahors et surtout, favoriser la modernisation de la ligne SNCF historique Paris- Toulouse.

Afin Monsieur le Maire d'évaluer votre investissement personnel dans ce dossier j'aimerais vous poser trois questions concrètes :

Est-ce que la Mairie de Cahors et le Grand Cahors ont adhéré ou renouvelé leur adhésion à l'association Urgence Ligne POLT ? Vous avez été sollicité par cette association qui vous a transmis la déclaration adoptée à l'issue de leur assemblée générale, sollicité en qualité de Président des Elus et Maires du Lot afin de relayer cette déclaration ; l'avez-vous fait ? Le but était de faire signer cette motion à l'ensemble des élus du Lot.

Dernière question qui porte sur la fermeture des guichets de la gare de Cahors : êtes-vous intervenu auprès de la Direction Régionale de la SNCF en amont de la fermeture et depuis la fermeture des guichets pour obtenir leur réouverture ?

Yannick LE QUENTREC :

Je vous laisserai répondre à ces questions évidemment, mais, pour ce qui me concerne ce sera pour faire une déclaration complémentaire au nom de « Cahors à gauche » et de « Cahors l'Humain d'abord » en sachant que nous avons, évidemment l'aval du collectif Cahors gare vivante.

Les infrastructures de transport ferroviaires, voyageurs et frets bien évidemment, participent à la vie économique et sociale du territoire et à son développement. A ce titre, la question de leur devenir devrait et doit mobiliser l'ensemble des élus, quels qu'ils soient. Le POLT, puisque c'est quand même en premier lieu lui qui est menacé d'être arrêté à Brive à l'horizon 2017, constitue un des trois axes structurants entre le Nord et le Sud, à forte dimension internationale ne l'oublions pas en ce qui concerne les voyageurs comme le fret. Cette ligne comprend un ensemble de missions dont on doit maintenir le caractère complémentaire. Tout d'abord, une mission grandes lignes, indispensable au désenclavement des pôles urbains et ruraux de nos territoires ; ensuite, une mission Transport Régional (TR), qui permet une desserte plus fine. Enfin, une dimension fret qui permet des relations commerciales du Nord de la France à l'Espagne.

Le fait que le rapport mobilité 21 approuvé par le Gouvernement lui ait attribué en Juillet 2013 le statut de train et d'équilibre du territoire, confirme le rôle stratégique de cette ligne nationale. Dans un contexte de montée en puissance dans l'opinion publique des nécessités de préserver l'environnement, de maîtriser les dépenses et les ressources d'énergie, d'économiser l'espace, le transport ferroviaire, voyageurs et fret, est un atout incontestable. Son développement se situe dans l'optique du Grenelle de l'Environnement ; il est d'intérêt général puisqu'en permettant un transfert du mode de déplacement de l'automobile au train il diminue, vous l'avez dit, la contribution des transports à l'émission des polluants ayant des effets sanitaires directs et participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette orientation, il faut quand même le savoir, est d'ailleurs fortement plébiscitée par la population puisque, à titre indicatif et à partir du seul exemple du TR, on observe une hausse régulière de trafic puisque sur la période 2002-2008 on est passé de 5 millions de voyageurs à plus de 10 millions. Le besoin est donc là et il augmente.



Aujourd'hui, nous, élus de Cahors à Gauche et de Cahors l'Humain d'abord, nous voulons interpeller l'opérateur ferroviaire SNCF à plusieurs titres :

D'abord pour lui rappeler ses obligations de service public de qualité, ce qui implique d'assurer l'égalité d'accès au transport ferroviaire pour tous les habitants de Midi-Pyrénées et du Département du Lot en particulier.

Les infrastructures ferroviaires doivent en effet contribuer à ce que les habitants et les activités des départements ruraux comme le nôtre n'aillent pas se concentrer sur la métropole Toulousaine mais que chacune et chacun puisse continuer, s'il le souhaite évidemment, soit de vivre et de travailler sur son territoire, soit de vivre à Cahors et de travailler ou étudier dans la métropole, soit de vivre dans la métropole et de travailler ou d'étudier à Cahors. Il en va de même pour la question des transports de marchandises.

Nous voulons aussi demander à l'opérateur SNCF de respecter ses engagements, notamment la convention 2008-2017 qu'il a signé avec la région Midi-Pyrénées et qui prévoit pour lutter contre la déshumanisation des gares et on en a besoin, surtout avec une population vieillissante, de maintenir voire de renforcer, la présence du personnel aux guichets pour mieux répondre aux besoins des voyageurs. La SNCF a de plus, l'obligation, vous l'avez dit, de concertation avec les voyageurs et les acteurs non ferroviaires dont les élus, en ce qui concerne les décisions qui affectent les dessertes et les services ferroviaires. Et il est tout à fait anormal qu'elle s'en affranchisse.

Nous voulons d'autre part rappeler à l'Etat, que le transport ferroviaire, voyageurs et fret, est une mission d'intérêt national et que pour les régions, les limites sont totalement atteintes en matière de financement des TER. Les régions n'ont ni la vocation ni les moyens de se substituer à l'Etat et à l'opérateur SNCF.

Enfin, nous ne perdons pas de vue qu'avec les suppressions des trains, les fermetures de perception, d'écoles, de tribunaux, de maternité, les services publics, outils majeurs d'aménagements équilibrés des territoires, sont gravement menacés par les politiques d'austérité. Face à cela, l'histoire de notre département nous enseigne que les mobilisations citoyennes sont tout à fait déterminantes ; ce sont elles qui ont permis que les trains s'arrêtent encore à Gourdon, Souillac et Degagnac. Les mobilisations citoyennes contribuent sans nul doute à poser les bases d'un renouveau de nos territoires et d'une vision de la société centrée sur le développement humain. C'est pourquoi il faut sans cesse se remettre à l'ouvrage et à cette fin bien sûr, on va profiter de ce Conseil municipal pour vous inviter au rassemblement citoyen organisé le vendredi 21 novembre en gare de Cahors à 17 heures. Ce sera une première étape de reconquête de nos gares et de nos guichets.

Je voudrais pour terminer vous dire, Monsieur le Maire, que Philippe JORET souhaite vous remettre plus de 2 000 pétitions qui ont été signées en ce sens au titre de la CGT.

CHANUT STOEFLER Sylvie :

Le ministre Alain VIDALIES a créé une mission pour l'avenir des trains d'équilibre du territoire dans lequel siègera le Député Dominique ORLIAC ; le maintien de la ligne POLT est indispensable, nous l'avons dit, sur le plan économique écologique, pour des raisons sociales, pour l'ensemble des usagers qui bénéficient des trajets quotidiens entre Cahors, Toulouse, Montauban. Cette ligne parcourt 713 kilomètres, elle dessert 32 départements, 5 millions de personnes, ce qui assure une cohésion territoriale ; elle est essentielle au désenclavement de nos territoires, à leur attractivité, à leur développement. Sa modernisation permettra de mettre Paris à 4h20 de Cahors, ce qui sera sensiblement la durée de ce que le LGV est censé faire entre Bressoles, Bordeaux et Paris ; en diminuant bien évidemment les frais de transfert vers Bressoles et les 200 kilomètres entre Montauban et Bordeaux, ce qui est quand même non négligeable.



L'erreur serait de poser les deux projets de modernisation du POLT et de la ligne LGV qui n'ont ni les mêmes enjeux ni les mêmes fonctions, mais nous ne voulons surtout pas déshabiller Paul pour habiller Jacques ; nous souhaitons absolument conserver le service public de proximité car limiter des trains c'est limiter les gares, limiter le service public, limiter les emplois. Le train est un lien, le supprimer c'est admettre d'isoler les personnes, ce qui est complètement contraire à nos valeurs de solidarité, celles que nous avons toujours défendues.

Francesco TESTA :

Je tenais à souligner le fait que les écologistes se sont opposés au plan de financement régional de la ligne LGV Bordeaux Toulouse. Je dis bien opposés pour diverses raisons, évidemment des raisons écologiques, des raisons liées au coût financier et le souhait que nous avons porté au niveau du Conseil Régional c'était plutôt de mettre de l'argent dans la rénovation et la modernisation de la ligne POLT.

Tout ça pour dire qu'on a une cohérence dans notre politique. Alors la ligne POLT n'irait plus en 2017 que jusqu'à Brive et on voit bien l'intérêt de faire basculer le transport sur la périphérie et pas par le centre et cet intérêt vous le connaissez puisque les lignes TGV sont déficitaires et donc il faut de plus en plus de clients pour les alimenter et ce au détriment de notre territoire, puisque effectivement la ligne POLT s'arrêterait à Brive ce qui serait une véritable catastrophe pour Cahors.

Aussi, évidemment, nous nous associons à la motion et à toutes les démarches qui pourront se faire pour essayer de sauvegarder cette ligne.

Geneviève LAGARDE :

Pour ma part je voterai cette motion que j'approuve dans son intégralité et même si cela a déjà été dit par les divers intervenants, il n'est pas inutile de dire à nouveau que les décisions qui ont été prises par la SNCF de fermeture de guichets, de réduction d'amplitude horaires des guichets notamment pendant le week-end ainsi que le projet de la SNCF qui en 2017, projet pour lequel la SNCF n'a opposé aucun démenti, est tout bonnement intolérable pour notre territoire, de sorte qu'au-delà des divergences qui peuvent être les nôtres parfois à raison des diverses sensibilités qui existent autour de cette table, nous devons ce soir, plus que jamais, unir nos efforts pour contraindre la SNCF à revenir sur sa décision et on sait que parfois, les combats à cet égard qui ont été menés n'ont pas été vains, parce qu'il faut sauvegarder à tout prix pour notre territoire, le service public et par conséquent, l'offre ferroviaire en direction des usagers et les emplois en corollaire bien sûr. Il en va, déjà plusieurs d'entre nous l'ont dit, de l'attractivité de notre territoire, de son développement économique, de son économie, de son économie touristique notamment et de l'accroissement de sa démographie. Nous ne pouvons ce soir, que décider de voter cette motion, et surtout ce soir mais aussi demain, dans les jours, dans les semaines, les mois qui viennent, nous devons nous mobiliser tous ensemble pour que la SNCF revienne sur sa décision et que la gare de Cahors demeure une gare de grandes lignes.

Le Maire :

Je vous remercie pour ces positions et pour votre mobilisation qui, on l'a bien compris, ne s'arrête pas là. Sur la question qui m'a été posée de l'information, je vous confirme qu'il n'y a eu aucune concertation, aucune information et que cela traduit aussi quelque part une forme de mépris à l'égard des élus. Les relations sont difficiles, j'en veux pour preuve la suspension des versements par la Région à la SNCF qui a été envisagée, concrétisée puis rétablie. C'est la preuve de l'existence de difficultés entre la SNCF et les élus. Il nous revient de nous battre pour nous faire entendre. Il est important que ce Conseil Municipal, premier Conseil municipal après cette fermeture de guichets, puisse adopter cette motion.



Il est bien évident que j'ai notamment l'intention de saisir le Président de la SNCF et les ministres concernés en mobilisant les parlementaires, le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil général. C'est-à-dire que l'objectif aujourd'hui c'est que chacun se mobilise sur ce dossier. Toutes les mobilisations sont importantes et utiles, je tiens à le redire.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Le Maire :

Avant d'entrer dans le vif du Conseil et de son ordre du jour, je crois qu'il y avait des interventions qui étaient souhaitées.

Isabelle EYMES :

Je voulais faire une brève intervention mais une intervention assez solennelle. Il y a moins d'un mois un jeune homme de 21 ans est mort, il est mort tué par une grenade lancée par un gendarme mobile. Depuis, le Ministère de l'Intérieur a pris les mesures qui s'imposaient en interdisant l'utilisation de ces grenades offensives dans les opérations de maintien de l'ordre. Comme malheureusement trop souvent, il aura fallu un mort pour faire bouger les lignes ; le mal est fait et on ne peut que regretter l'usage disproportionné de la force. Je ne reviendrai pas sur le fond, je ne souhaite pas lancer de débat ni faire de polémique mais simplement réaffirmer la nécessité de l'échange et de la concertation grâce auxquelles la raison et l'intérêt général, non unilatéraux mais communément partagés, peuvent permettre de trouver des solutions acceptables pour tous, faute de quoi, l'absence de dialogue et l'obstination aveugle peuvent conduire à de graves oppositions et à de dangereux et mortels faces à faces. Je vous demande cher collègues, simplement de témoigner de votre soutien à la famille de Rémi FRAISSE mais aussi de dire qu'en République, qu'elle que soit ses opinions, on doit pouvoir militer librement sans crainte pour sa vie, dire que nous élus de la République, nous n'acceptons pas que de telles extrémités se produisent et qu'elles nous blessent. Je demande donc une minute de silence pour Rémi FRAISSE.

Le Maire :

Je souhaitais à ce sujet et en ce qui me concerne, saluer la mémoire de ce jeune garçon dont la vie s'est brutalement arrêtée. Je crois que personne ne peut admettre qu'une manifestation se solde par un décès. Chacun s'associe à la douleur de la famille et des amis. Vous le savez le projet qui a été évoqué est un projet local de barrage sur le Tescou, projet validé par le Conseil général du Tarn. Ces événements malheureux lui donnent aujourd'hui une résonance nationale. Reste que de tels événements m'invitent aujourd'hui à faire attention de ne pas contribuer à la surenchère qui entoure cette malheureuse situation. Je crois que notre rôle consiste, avant tout, à nous intéresser aux affaires locales. Notre Conseil n'a, de mon point de vue, pas officiellement à prendre part à ce débat. Il n'en demeure pas moins que chacun de nous est libre dans ses engagements personnels à observer un avis sur un tel sujet, c'est tout à fait naturel.

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

FINANCES

2. Adoption de la décision modificative n°1 de l'eau – exercice 2014

Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit de quelques délibérations un peu techniques, d'ajustement de crédits.

Pour cette délibération n°2 c'est une décision modificative concernant le budget de l'eau. C'est la première de l'année.



Nous avons voté le budget primitif à hauteur de 2 290 000 € en fonctionnement et 1 145 000 € en investissement. Il s'agit ce soir d'ajuster les crédits ouverts parce qu'il y a un écart d'inscription sur les amortissements des subventions ; donc c'est un peu technique parce que les subventions d'investissement doivent s'amortir au même rythme que les investissements.

Pour le fonctionnement : DM 1 : + 4 000 € soit un total ajusté de 2 294 000 € pour l'exercice 2014.

Recettes :

042/777 – Amortissement Subventions + 4 000€

Dépenses :

023 – Transfert à la section d'investissement + 4 000€

Pour l'investissement : DM 1 : + 4000 € soit un total ajusté de 1 149 000 € pour l'exercice 2014.

Recettes :

021 – Virement de la section de fonctionnement + 4 000€

Dépenses :

040/139111 – Amortissement de subvention Agence de l'eau + 2 500€

040/13913 – Amortissement de subvention départementale + 1 500€

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines :

- d'adopter la décision modificative n° 1 du service de l'eau 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption de la décision modificative n°3 - budget Ville 2014

Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit du même type d'opérations, il y a davantage d'écritures puisque c'est le budget de la Ville. Il s'agit de la décision modificative n°3. Nous avons adopté le 18 avril le budget primitif à hauteur de 27 570 000 € en fonctionnement et 11 650 000 € en investissement. Le budget a déjà été modifié par décisions modificatives les 25 juin et 29 septembre. Il s'agit donc ce soir, de la troisième modification, toujours assez marginale puisqu'elle porte sur 43 800 € avec une répartition de **18 800 €** en fonctionnement et **25 000 €** en investissement mais du coup le budget est ajusté à la somme de **27 826 200 € pour l'exercice 2014.**

Alors les écritures vous les avez devant les yeux, vous voyez qu'il y a beaucoup de + et des

–

Les deux premières lignes ce sont des recettes, ce sont des subventions complémentaires l'une de la DRAC pour les Docks à hauteur de 10 000 € et une pour l'exposition Breton pour 8 800 €. Cela va abonder des crédits que vous avez en dessous.

Alors, les dépenses : service Docks + 4000 €, ensuite vous avez des jeux d'écriture je vous invite à les regarder : transfert d'investissement billetterie Docks et économie de fonctionnement espace Clément Marot 6000 € et – 1000 €, vous les retrouvez deux fois en dessous en investissement parce que ce sont des virements du fonctionnement vers l'investissement ; s'agissant de crédits qui vont nécessiter des investissements pour les Docks, la billetterie qui nécessite un matériel nouveau et il s'agit d'investissements et non pas de fonctionnement.



Ensuite, vous avez à hauteur de 5 000 € un ajustement de crédit, AMO téléphonie ; c'est une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour un marché qui a été passé en matière de téléphonie ; un ajustement également de 5 000 € pour de la maintenance informatique, 10 000 € pour l'évacuation des déchets : il s'agissait de la manifestation des agriculteurs qui ont sali nos rues, là c'est ce qui est facturé, cela a coûté 13 500 € aux contribuables Cadurciens pour éliminer les déchets qui étaient dans la rue ; honoraires juridiques 5 000 € supplémentaires, vous avez là justement de l'exposition Breton qui est une très belle exposition mais qui était forcément onéreuse, on l'a ajustée à hauteur de 21 000 €, ce sont des frais supplémentaires d'assurance, d'honoraires et d'hébergement de nos convives. Ensuite le - 37 000 € on récupère 37 000 € sur le budget de stationnement puisque la subvention d'équilibre qui est versée de la Ville vers le stationnement, le stationnement sera un peu moins élevé cette année et non pas qu'il y ait eu beaucoup plus d'argent de gagné mais qu'il y a eu moins de dépenses d'investissement. Donc on récupère 37 200 € qui permet de financer les actions ci-dessous également indiquées.

Ensuite, en investissement vous avez 25 000 € que je peux détailler pour partie : 5 000 € c'est une subvention supplémentaire de la DRAC pour les archives ; vous avez les 5 000 € en dépenses à la première ligne dessous, il s'agit de la restauration des archives municipales, on en fait un peu chaque année, là c'est à hauteur de 5 000 €. Vous avez également la ligne dessous en recettes toujours le fonds de compensation de la TVA de 13 000 € qui va nous servir à acquérir - en dépenses également dessous - une machine pour la mise sous plis. Ces délibérations sont parfois un peu tardives, on les met parfois sur table comme ce soir parce qu'il y a des événements que l'on connaît au dernier moment : là, par exemple, la machine de mise sous plis, on avait hésité entre de la location et de l'investissement ; l'investissement est plus intéressant pour nous que la location donc il est proposé d'acquérir ce matériel. La billetterie pour les Docks et la sono espace Clément Marot, on l'a vu, c'est un jeu d'écriture on récupère de l'argent du fonctionnement vers l'investissement.

Ensuite, vous avez une somme importante de - 188 000 € qui est enlevée de la rénovation des bâtiments communaux. Il s'agit de l'opération VIALARET ; en fait, c'est l'étanchéité de la toiture, cela n'a pas été réalisé en 2014, ce sera fait en 2015. Donc du coup, je parle sous le contrôle de notre collègue en charge des bâtiments, cette opération qui sera faite en 2015, nous permet de récupérer des crédits pour faire d'autres opérations dans l'immédiat : vous les avez notamment, je cite les plus importantes, les abords du Pont Valentré, le cheminement pour 83 000 €, un entourage des arbres sur les Allées Fénélon 17 000 € ou un fond de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors qui nous permet de verser le solde du fond de concours appelé par la Communauté d'Agglomération pour les travaux de voirie à Cabessut.

Voilà pour l'essentiel et ensuite il y a un jeu d'écritures également qui va permettre d'anticiper sur l'éclairage public des rues du secteur sauvegardé.

Recettes :

Chapitre 74 – Subvention 2014 DRAC pour les Docks.....	+ 10 000 €
Chapitre 74 – Subvention 2014 exposition Breton	+ 8 800 €
	+ 18 800 €

Dépenses :

Chapitre 011 – Service Docks.....	+ 4 000 €
Chapitre 023 – Transfert investissement billetterie Docks.....	+ 6 000 €
Chapitre 011 – Economie fonctionnement Espace Clément Marot.....	- 1 000 €
Chapitre 023 – Transfert investissement sono Espace Clément Marot.....	+ 1 000 €
Chapitre 011 – AMO téléphonie	+ 5 000 €
Chapitre 011 – Maintenance informatique	+ 5 000 €
Chapitre 011 – Evacuation déchets manifestations	+ 10 000 €
Chapitre 011 – Honoraires juridiques	+ 5 000 €

Chapitre 011 – Exposition Breton + 21 000 €
 Chapitre 67/67441 – Subvention stationnement..... - 37 200 €
 +18 800 €

Recettes :

Chapitre 13/000902 – Subvention 2014 DRAC pour les Archives.....+ 5 000 €
 Chapitre 10/10222 – Fonds de compensation de TVA.....+ 13 000 €
 Chapitre 021 – Transfert investissement billetterie Docks.....+ 6 000 €
 Chapitre 021 – Transfert investissement sono Espace Clément Marot.....+ 1 000 €
 + 25 000 €

Dépenses :

000902 – Restauration archives..... + 5 000 €
 900706 – Petit matériel administratif (machine à mise sous pli) + 13 000 €
 310701 – Billetterie pour les Docks..... + 6 000 €
 010803 – Sono Espace Clément Marot..... + 1 000 €
 111101 – Rénovation des bâtiments communaux..... - 188 000 €
 010902 – Enquête publique - terrain CHAI + 2 000 €
 401402 – Abords du Pont Valentré (cheminement) + 83 000 €
 400719 – Entourage arbres Allées Fénelon + 17 000 €
 Chapitre 204 – Acompte voirie Cabessut – fonds de concours CAGC..... + 86 000 €
 711401 – Solde opération cimetièrre Lacapelle - 50 €
 711004 – Régularisation TVA / réhabilitation des monuments funéraires.....+ 50 €
 011301 – Etudes quartier 19^{ème} siècle.....- 36 300 €
 400719 – Eclairage public rues secteur sauvegardé..... + 36 300 €
 + 25 000 €

Monsieur MAFFRE :

On votera contre pour le principe, je l'avais déjà dit dans les précédentes séances du Conseil municipal. Il y a des recettes nouvelles qui arrivent, il y a des subventions nouvelles par exemple sur les Docks ou sur l'exposition Breton, il y a déjà des dépenses engagées, donc nous considérons que des subventions nouvelles pourraient financer des dépenses déjà engagées et ce n'est pas une raison pour approuver les dépenses nouvelles ou des affectations diverses pour vous montrer bien dans vos listes et vos explications que vous faites un peu ce que vous voulez dans l'affectation de ces recettes nouvelles. Donc, nous, ce qu'on trouve c'est qu'il faudrait dégager un excédent, diminuer les dépenses pour éventuellement un jour rembourser la charge de la dette.

Le Maire :

Cela appelle une réponse comme la fois dernière, Vincent BOUILLAGUET.

Vincent BOUILLAGUET :

Deux types de réponses :

La première c'est que souvent et même pratiquement toujours, les subventions sont affectées, c'est-à-dire qu'elles sont affectées à une dépense particulière, donc on ne peut pas en faire ce que l'on veut,

Et deuxièmement, on anticipe des travaux qu'on pensait faire en 2015 ; on a récupéré les crédits donc, on anticipe. C'est la raison pour laquelle les crédits sont ajustés dès à présent, ce ne sont pas des dépenses supplémentaires, ce sont des anticipations de dépenses.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'adopter la décision modificative n° 3 de la Ville pour l'exercice 2014 dans les conditions indiquées ci-dessus et détaillées dans la maquette annexée ;



- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

Mme RIVIERE, M. MAFFRE, votent contre.

Adopté à la majorité.

4. Attribution de subventions aux associations 2014 Vincent BOUILLAGUET :

Les 18 avril, 25 juin et 29 septembre nous avons attribué un certain nombre de subventions aux associations et organismes qui apportent leur concours à la réalisation d'une mission de service public présentant un intérêt communal pour l'exercice 2014. Il y a toujours des ajustements, c'est le cas cette fois pour la raison essentielle suivante qui est un peu complexe je l'avoue, mais elle est un peu éclairée par l'avenant à la convention qui est annexée, cela concerne la Maison des Jeunes et de la Culture.

Pour votre information, chaque année, la Ville de Cahors verse une subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture pour la prise en charge du loyer, du logement de fonction du Directeur sur présentation bien sûr des justificatifs, et chaque année on le vote, ce n'est pas quelque chose de reconductible. Le montant est de 6553 € en 2014. Ce qu'il s'est passé c'est que la MJC de Cahors est affiliée à la MJC d'Aquitaine et donc, il y a des versements de cotisations de MJC à MJC, de région à région. Nous sommes affiliés à l'Aquitaine et pas Midi-Pyrénées. Je ne connais pas trop comment cela fonctionne, toujours est-il que ces 6700 € de la Fédération MJC Aquitaine, nous les récupérons pour nous permettre de payer le logement de fonction du Directeur à hauteur de 6 553 € pour 2014. Nous sommes en Novembre 2014 c'est donc évidemment presque passé et vous avez également 2 500 € d'ajustement de la masse salariale puisqu'en Novembre de chaque année, les comptes ne sont pas arrêtés et donc il y a forcément une régularisation qui intervient toujours tardivement. Voilà pour l'essentiel, je pense qu'il y en a qui connaissent mieux ce dossier que moi, mais s'agissant de la technique de virement des crédits voilà ce que je pouvais vous en dire, on a évoqué toutes ces délibérations, je le dis à chaque fois, mais ces délibérations financières sont évoquées avec les collègues en commission d'administration générale des finances et du personnel qui avait lieu la semaine dernière avec un certain nombre d'entre vous.

Monsieur MAFFRE :

Donc là vous nous avez effectivement bien expliqué cela en Commission des Finances, c'est compliqué mais en gros on ne voit pas pourquoi il faudrait payer un logement de fonction au Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture, donc nous vous encourageons à dénoncer dès que possible cette convention avec la MJC sur ce point-là.

Le Maire :

Ecoutez, la seule chose que je peux vous répondre c'est que la convention court jusqu'en juillet prochain, que nous aurons des discussions, déjà entamées avec la MJC, sur l'aide que nous apportons à cette association, et qu'à cette échéance-là, nous pourrions naturellement en débattre.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'attribuer les subventions pour l'exercice 2014 aux associations comme suit :

Nom	Montant	Chapitre/Article/Fonction/service
Territoires solidaires 46	450,00 €	65/6574/520/400 000



Fédération MJC Aquitaine (logement de fonction directeur)	- 6 700,00€	65/6574/30/241 100
MJC Cahors (logement de fonction directeur)	6 553,00 €	65/6574/30/241 100
MJC Cahors (actualisation 2013 masses salariales)	<u>-2 520,12 €</u> 4 032,88 €	

- de dire que les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 2014,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 de la convention de moyens avec la MJC et la Fédération française des MJC.

Mme RIVIERE, M. MAFFRE, Mme SOLER votent contre.

Adopté à la majorité.

5. **Indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs de recettes, d'avances ou de recettes et d'avances**

Vincent BOUILLAGUET :

La délibération suivante concerne des indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs d'avances ou de recettes et d'avance. En fait, il s'agit d'une régularisation, d'une délibération qui aurait dû être prise il y a quelques années or, cela n'a pas été fait ; on s'en est aperçu à l'occasion du contrôle des régies par le Trésor Public qui régulièrement contrôle les régies d'avance et de recettes. Il s'agit en fait d'organismes de la Collectivité Locale où l'on manie des fonds mais où il y a des caisses et donc de l'argent public qui est manié. Il s'agit du Théâtre, de la piscine, des cantines etc. Il y a de très nombreuses régies dans les collectivités locales, en fonction des masses financières qui sont manipulées par les régisseur ; lesdits régisseurs sont contraints de verser un cautionnement qui garantie les Collectivités contre les pertes d'argent qui pourraient résulter de négligences dans la gestion, et en compensation du versement de ces cautionnements par les régisseurs, les régisseurs bénéficient d'une indemnité selon un tableau qui est joint en annexe, le montant indiqué est annuel. Donc, vous avez pratiquement toutes les régies de Cahors qui sont sur les deux premières lignes : c'est à peu près 110 € par an.

Monsieur MAFFRE :

Après j'arrête, je vous rassure. Là, on va s'abstenir car c'est une délibération qui est carrément Kafkaïenne, Courtelinesque on pourrait dire. On demande aux gens qui tiennent des petites caisses en fait, d'être caution des éventuelles erreurs comme vous venez de l'expliquer et pour cela, on leur alloue une indemnité pour compenser la douleur d'être caution. Donc, par exemple quelqu'un qui aurait encaissé plus de 3 000 €, il doit cautionner 300 € et pour cela on lui donne une indemnité de 110 €, confère le tableau que vous avez donné ; donc il nous semble qu'on pourrait peut-être simplifier ; on comprend bien que quand il y a des fonctions très importantes pour un trésorier payeur général ou un percepteur ce soit nécessaire, mais pour des petites caisses comme cela, on pourrait peut-être éviter de s'embêter avec ce genre de système.

Vincent BOUILLAGUET :

En deux mots le cautionnement remplace une assurance personnelle. Si vous voulez, du moment qu'il y a de l'argent public qui est manipulé, il faut que ce soit cautionné ;

Les comptables publics et les régisseurs sont des comptables publics délégués ; autrefois, c'était des charges comme les charges notariales, qui s'achetaient ou qui se transmettaient et il y a plus d'un siècle, pour démocratiser la fonction de comptable public et qu'elle soit accessible au plus grand nombre, et bien un organisme de cautionnement a été constitué permettant à toute personne même désargentée, de devenir comptable public dans la mesure où elle verse annuellement une cotisation à un organisme de cautionnement et le cautionnement ne garantit pas le comptable mais garantit l'organisme.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- de fixer au taux maximum tel que prévu dans le tableau susvisé le montant de responsabilité annuelle à verser aux régisseurs de recettes, d'avances ou de recettes et d'avances ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer une indemnité annuelle de responsabilité d'un montant maximum aux régisseurs de recettes, d'avances ou de recettes et d'avances suivant le tableau de barème ci-après :

TABLEAU DES INDEMNITES DES REGISSEURS

Régisseur d'avances	Régisseur de recettes	Régisseur d'avances et de recettes	Montant du cautionnement en €	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle en €
Montant maximum de l'avance pouvant être consenti (en €)	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement (en €)	Montant maximum et montant moyen des recettes mensuelles		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	0	110
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	460	120
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160
De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640
De 150 000 à 300 000	De 150 000 à 300 000	De 150 000 à 300 000	6 900	690
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050
Au-delà de 1 500 001	Au-delà de 1 500 001	Au-delà de 1 500 001		

Mme RIVIERE, M. MAFFRE s'abstiennent.

Adopté à la majorité.



SOLIDARITES

6. Conventions de partenariat entre la Ville et les différents intervenants lors de la journée internationale des personnes handicapées du 2 décembre 2014

Noëlle BOYER :

La délibération n°6 que vous avez sous les yeux concerne les partenariats engagés par la Ville dans le cadre de l'organisation de la deuxième journée internationale des personnes handicapées le 2 décembre 2014 à la Maison des Associations Clément Marot.

Les objectifs de cette journée dont le public cible est le public scolaire, sont la sensibilisation des jeunes aux différents handicaps, la présentation de solutions de compensation, la présentation de la notion d'accessibilité ; elle offre aussi l'occasion de s'exercer au déplacement en fauteuil roulant.

Nos partenaires sont divers et nombreux à nous rejoindre sur ce projet et je signale cette année, qu'à 17 heures sur le site il y aura un atelier Philo sur le thème Philosophie du Handicap.

Madame EYMES :

Par rapport à la journée internationale des personnes handicapées je n'ai pas de question particulière, mais je profite de cette occasion pour poser une question concernant la commune puisque la commune est tenue d'embaucher des travailleurs handicapés en application de dispositions du code du travail dans une proportion de 6% de ses effectifs. Donc, je voulais connaître l'effectif actuel de notre collectivité en terme d'emplois de personnes handicapées.

Geneviève LAGARDE :

..... (Inaudible) avait changé d'une façon radicale depuis le mois de mars 2008. Nous sommes au-delà des 6%.

Le Maire :

On vous donnera le chiffre précis si vous le souhaitez après avoir l'attache des services.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat entre la Ville et les partenaires ci-dessus nommés, engagés dans l'animation de la journée internationale des personnes handicapées du 2 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENTS URBAINS

7. Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la dissimulation de réseaux de l'avenue Henri-Martin

Henri COLIN :

Dans le cadre des opérations liées à l'aménagement de l'avenue Henri Martin, il est prévu la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que l'amélioration de l'éclairage public.



Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux que doit réaliser la Fédération Départementale de l'Energie au niveau des réseaux électriques en application d'un article de la loi du 12 juillet 1985 qui si j'ai bonne mémoire, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage globale à la Fédération Départementale d'Energie.

Le coût estimatif des travaux réalisés par la FDEL pour la ville de Cahors s'élève à 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC. Les frais éventuels de coordination de sécurité sont assumés à 50 % par la commune et 50 % par la FDEL.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,
Vu l'avis de la commission technique – développement durable :

- de désigner la Fédération Départementale des Energies du Lot pour assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de génie civil et de pose de fourreaux pour le réseau d'électricité et de communications électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la Fédération Départementale des Energies du Lot la convention ci-jointe,
- de dire que la Ville remboursera à la FDEL, selon les modalités définies dans la convention, le coût estimatif des travaux soit 10 800 € TTC, les frais éventuels de coordination de sécurité étant assumés à 50 % par la commune et 50 % par la FDEL,
- de préciser que cette convention fait partie des participations de voirie ouvertes par autorisation de programme par délibération du 19/12/2012.

Adopté à l'unanimité.

8. Mise en valeur de lieux emblématiques par un éclairage spécifique – plan de financement prévisionnel – annule et remplace

Michel SIMON :

Cette délibération est identique sur son principe à celle qui a été prise le 29 septembre dernier pour solliciter l'aide du Conseil Régional à hauteur de 40% et au titre des grands sites pour ces projets de mise en lumière et d'illumination des rues. Cette nouvelle délibération intègre une portion de la rue Nationale qui avait été omise dans la première et pour solliciter les 40% il me faut la totalité du linéaire. Voilà ce qui a changé, donc c'est une omission de la délibération du 29 septembre.

Le montant des travaux ayant été réévalué, le plan de financement prévisionnel est donc modifié comme suit :

Conseil Régional Midi-Pyrénées	59 512,96 € soit 40 %
Ville de Cahors	89 269,45 € soit 60 %
Total de l'opération	148 782,41 € HT

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'abroger la délibération en date du 29 septembre 2014 et pour que notre demande de subvention soit conforme d'approuver ce plan de financement et
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à solliciter des subventions sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

→ Arrivée de M. DELPECH à 20h02.

Présents : 33

Excusés : 2

Procuration(s) : 1

9. **Bilan de la concertation dans le cadre de la procédure de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé**

Le Maire :

Je vous propose, pour les délibérations suivantes, de repasser la parole à Michel SIMON puisque ces délibérations vont aborder toute la question de notre projet de reconquête du Centre Ancien et notamment l'avis à formuler au titre de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé. J'en profite pour saluer la présence de Monsieur MELISSINOS qui nous a beaucoup aidés sur ce dossier de par son expérience. Il a été très pédagogique afin que nous puissions nous approprier les enjeux qui entourent notre centre ancien. Un très gros travail a été conduit durant quatre années. Désormais, nous pouvons évoquer et envisager des interventions opérationnelles qui constituent un impératif de mandat et qui constituent des objectifs majeurs que nous nous sommes assignés. Je laisse la parole à Michel SIMON et naturellement ensuite il pourra y avoir un débat.

Michel SIMON :

Les cinq délibérations qui vont suivre vont vous présenter l'état d'avancement du projet « Cœur d'agglomération », souvent appelé reconquête du secteur sauvegardé et engagé en 2008 pour la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Cahors.

La première délibération n°9 concerne le bilan de la concertation et elle va introduire celle prépondérante relative à l'avis du Conseil municipal sur la partie régaliennne de révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Les délibérations suivantes, quant à elles, apporteront les outils opérationnels adaptés à la reconquête de ce Centre Historique.

Pour la délibération n°9, dès la prescription de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur en 2008, une concertation structurée a été mise en œuvre au travers de différents moyens que furent les différentes réunions de quartier et visites de chantiers, les réunions publiques d'informations sur l'état d'avancement du projet, les réunions plus techniques d'information sur la procédure de révision, les réunions plus opérationnelles d'engagement du projet urbain ; tout cela étant des réunions publiques et sans oublier les quasi 2000 visites organisées par l'équipe chargée de la mise en œuvre de la révision.

A ces diverses réunions et visites, ont été adjointes les modalités prévues dans l'arrêté Préfectoral du 4 février 2014, avec un registre de la concertation, la possibilité pour les Cadurciens d'écrire à Monsieur Le Maire et les différents articles parus dans Cahors Magazine et mentionnés sur le Site Internet de la Ville. A ces différents moyens, je rajouterai les 7 séances de la Commission Locale du secteur sauvegardé co-présidées par Monsieur le Préfet du Lot et Monsieur Le Maire, sans oublier les multiples commissions techniques réunissant les services de la Collectivité et l'architecte des Bâtiments de France en présence des maîtres d'ouvrage et de leur architecte.

L'ensemble de ces moyens est reporté dans le bilan de la concertation 2009-2014 annexé à la présente délibération.



Enfin et parallèlement aux dispositifs qui vont être mis en place dans le quartier de Terre Rouge au titre du programme de la politique de la Ville, le projet Cœur d'Agglomération s'appuiera sur un Conseil citoyen dont la mission principale consistera à pérenniser la concertation avec les habitants et l'ensemble des acteurs du Secteur Sauvegardé. Vu l'avis de la Commission Grand Projet réunie le 12 novembre dernier, je vous propose donc :

- d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération et,
- de préciser que le bilan sera annexé au projet de PSMV et qu'il sera tenu à la disposition du public.

Yannick LE QUENTREC :

Je considère comme vous que la procédure de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé fait partie des enjeux forts pour développer l'attractivité de la Ville et surtout la revitalisation de son Centre. Cette orientation était d'ailleurs un axe fort de notre programme pendant la campagne municipale. J'ai donc étudié avec attention cette délibération n°9 destinée à faire le bilan de la concertation de la population et au regard des éléments qui nous sont fournis, je me dis qu'il y a là un usage abusif du mot concertation.

La procédure qui nous est présentée reste en effet classique, traditionnelle ; c'est vrai qu'elle est légale il n'y a pas de problème là-dessus puisqu'elle se limite à de l'information, souvent descendante et à de la consultation, ce qui n'est pas la même chose, c'est-à-dire recueillir des avis sans forcément les prendre en compte. Et le résultat est à la hauteur des méthodes utilisées, c'est-à-dire que l'on fait une description de la procédure dans la délibération qui a surtout un caractère beaucoup plus quantitatif que qualitatif, avec au final, un catalogue page 26 de thèmes relativement désincarnés qui ne nous renseignent en tout cas guère sur les attentes des habitants ; par exemple : que veut dire l'intitulé Offres commerciales et de services ? Parle-t-on d'augmenter le nombre de commerces, de quels commerces s'agit-il ? de franchisés, d'indépendants ? Sur la rubrique encore Transports Urbains s'agit-il de les densifier ou pas ? Au total, on a quand même l'impression d'une mise en scène plutôt formelle de consultation ; avec si peu d'informations, nous aurons en tout cas bien du mal à mesurer en quoi les attentes des habitants auront été prises en compte.

Peut-être aussi la mise en place d'un Conseil citoyen vise-t-elle à corriger ce flou, mais j'ai du mal à savoir ce que vous entendez par Conseil citoyen.

Pour ma part, en tant qu'élue, je pense que l'on peut mieux faire et j'ai toujours pris soin de promouvoir y compris lors du dernier mandat, une approche beaucoup plus approfondie et interactive avec les habitants, avec des résultats positifs comme la définition partagée du profil de l'épicerie sociale et solidaire.

Compte tenu des enjeux pour la vie de la Cité et compte tenu de l'envergure également du projet, je pense que la mise en valeur du Secteur Sauvegardé mériterait une méthode participative exemplaire de concertation effective qui consisterait à associer les habitants de Cahors et pas seulement ceux du secteur sauvegardé, à l'élaboration et au suivi de ce projet qui les concerne tout de même au plus haut degré. J'espère que par la suite, vous adopterez une démarche moins frileuse dans ce domaine donc, en l'état des choses, sur cette question de la concertation je m'abstiendrai.

Monsieur MAFFRE :

Oui, alors je tiens à dire que nous sommes tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit sur la nature de la concertation, c'est-à-dire qu'il y a eu beaucoup de communication de grande qualité mais par contre, nous n'avons pas été persuadés du fait qu'il y ait eu une véritable concertation réciproque et effectivement, nous avons eu le même sentiment à la lecture de la délibération n°9.



Par contre, je voudrais quand même insister sur le très important travail de très très grande qualité pour avoir lu avec attention l'ensemble du CD Rom remis très récemment ; c'est vraiment un travail extraordinaire, passionnant et très instructif donc la concertation n'a pas forcément été réciproque mais par contre, la qualité du travail est absolument énorme, passionnante et très enrichissante.

Michel SIMON :

Juste quelques rappels. En rappelant que ce projet, qui nous a tous associé pendant le précédent mandat, a été un véritable travail de partenariat du moins, pour les acteurs qui étaient sur le terrain et j'étais de ceux là avec beaucoup de mes collègues ; quand tous les jours on discute avec les Cadurciens du devenir de la Ville, du devenir du quartier, du devenir de leur projet, c'est ce que j'appelle de la concertation participative. Effectivement, on n'a pas écrit un roman Madame LE QUENTREC, on a rappelé ce qui est du formalisme de la délibération et des documents d'urbanisme, mais la concertation elle a été vivante, elle a été partagée et nous avons écouté, entendu et adapté les éléments en fonction des propositions des Cadurciens, ne serait-ce que dans les requalifications de certains espaces publics. Monsieur le Maire était présent aux nombreuses réunions de concertation et non pas rien que de discussions que nous avons eues avec les habitants, les Cadurciens. Toutes les réunions que nous avons animé avec Alexandre MELISSINOS, celles qui ont été animées sans lui et j'ai en tête dans cette salle la présence de plus de 100 Cadurciens et pas seulement de 100 habitants du secteur sauvegardé, pour parler de leurs problèmes de tous les jours; donc la concertation a été active, présente et de ce côté-là, je suis très très à l'aise face à chaque Cadurcien, donc je n'en rajouterai pas davantage, je continuerai après sur l'ensemble des autres délibérations.

Monsieur le Maire :

Peut-être Madame LE QUENTREC que si vous étiez davantage venue à ces réunions de concertation, vous appréhenderiez encore mieux le sujet et le contenu de cette concertation ?

Yannick LE QUENTREC :

La délibération présente bien un bilan de la concertation. Alors effectivement, je trouve que s'il y a eu concertation, vous ne l'avez pas mise en valeur dans l'écriture de cette délibération.

Monsieur Le Maire :

Ce sera peut-être l'écriture de la délibération. Ce qui est important, vous avez raison, c'est la concertation que l'on mène sur le terrain, bien davantage que ce que l'on écrit.

Je pense qu'à chaque fois qu'il y a des projets, des travaux, nous menons des rencontres d'information et de concertation. J'aurai l'occasion de refaire le décompte, comme je l'ai fait à l'occasion de mon dernier mandat, de toutes les réunions de concertation menées avec les habitants. Ce sera l'occasion de regarder ces chiffres de près.

Geneviève LAGARDE :

Je ne devrais pas prendre la parole après Monsieur Le Maire mais je ne résiste pas, en l'occurrence ; cette concertation n'a pas eu lieu Madame LE QUENTREC ou bien n'y avez-vous pas assisté ? Parce que je pense que si vous y aviez assisté vous ne pourriez pas dire que cette concertation n'a pas eu lieu et qu'elle n'a pas été de qualité, à moins que votre intervention ne soit purement une intervention politicienne.

Monsieur Le Maire :

Alors je le soumets à votre approbation.

Mme RIVIERE, M. MAFFRE, Mme SOLER, Mme LEQUENTREC s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

10. Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé – Avis du Conseil municipal

Michel SIMON :

Cinq ans après la sélection d'Alexandre MELISSINOS et de son équipe pour mener à bien la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé, nous revenons vers vous avec le projet. Cinq ans c'est long certes, mais quelle démarche et quelle mobilisation ce processus a engagé. Sans refaire l'histoire, je voudrais vous rappeler les prémices de cette révision, qui, en 2008, n'étaient autres que la simple révision d'un document d'urbanisme.

Le portage en maîtrise d'ouvrage par la Commune de Cahors, une première nationale qui va trouver son écho dans la future loi patrimoine et l'a immédiatement positionnée comme un véritable projet de ville. Enrichie des plus de 2000 visites d'immeubles par l'équipe de conception, cette étude s'est appuyée sur le fondement même de la protection patrimoniale pour développer un projet urbain et une singularité autour de la rénovation énergétique du bâti ancien.

Cette révision est singulière à plusieurs titres :

En premier lieu, elle a repositionné la protection patrimoniale non comme une simple contrainte mais plutôt comme une plus-value et une fierté pour les Cadurciens. Evoluant de 19 à 76 %, cette protection intègre évidemment et majoritairement l'épaisseur médiévale du patrimoine cadurcien. Mais elle n'oublie pas l'évolution au travers des siècles par la prise en compte des différentes tendances jusqu'à celle du 19^{ème} siècle et de l'époque contemporaine.

En second lieu, elle restaure la mise en valeur comme outil de développement urbain du Cœur d'agglomération en vue de lui donner une nouvelle qualité d'habiter. Cette qualité d'habiter s'appuie certes sur la rénovation des bâtis et son amélioration énergétique, mais elle repose aussi sur la requalification des espaces publics, sur la dynamisation commerciale et touristique de ce centre ville, sur la réorganisation des déplacements et le retour progressif à la piétonisation ; enfin sur la tranquillité publique qui associe l'accompagnement, la proximité et la mise en commun des valeurs humaines.

En troisième lieu, elle associe le travail scientifique d'inventaire mené conjointement par l'équipe de conception et la direction du Patrimoine à la mise en valeur opérationnelle du projet, au travers, entre autre, de l'opération façades et des rénovations de l'espace public et de l'éclairage.

En quatrième lieu, elle singularise la Ville au niveau de l'association nationale des villes pays d'art et d'histoire, par son engagement dans les quartiers anciens durables et le projet pilote ENERPAT. Ce portage national par la ville de Cahors donne une dimension spécifique à notre projet et un espoir sérieux de pouvoir accéder à de nouvelles filières d'accompagnement financier.

En cinquième lieu enfin, elle veut donner envie de faire aux Cadurciens, qu'ils soient habitants ou acteurs professionnels. Le Patrimoine est bien à Cahors le pilier culturel du développement durable. Le PSMV est un règlement mais avec Alexandre MELISSINOS notre objectif premier a toujours été de traduire un règlement qui permet de faire.

Je vais maintenant laisser la parole à Alexandre MELISSINOS qui va vous exposer à l'aide d'un power-point et surtout à l'aide de son commentaire professionnel le résultat de ces cinq années de travail. Si l'on ne présente plus Alexandre MELISSINOS dans son engagement national et international pour la protection et la mise en valeur du patrimoine il faut juste rappeler qu'il a fait ou révisé les PSMV des Villes comme Bayonne, Montpellier, Figeac, Chinon, Nancy, Beaucaire, Béziers, Troy actuellement ; mais qu'il a également apporté son concours au dossier majeur de reconnaissance UNESCO pour plusieurs territoires internationaux. A lui maintenant de nous soumettre sa vision pour le secteur sauvegardé de Cahors.

Alexandre MELISSINOS :

Je vous remercie de me donner l'opportunité de conclure ce travail des cinq années sur la Ville de Cahors qui mérite un avenir pas simplement patrimonial mais de revitalisation aussi et de gestion de ce centre ancien qui est exceptionnel ; c'est une des villes médiévales les plus exceptionnelles que nous avons et qui mérite un traitement qui ne lui a pas toujours été réservé.

Alors vous voyez le plan de sauvegarde qui figure là, le plan lui-même est accompagné d'un règlement, d'un rapport de présentation, de pièces annexes et administratives, mais d'abord ça vaut la peine de recalculer le plan de sauvegarde dans sa conception. C'est un document d'urbanisme qui a été créé par le Ministre André MALRAUX en 1962 et qui a été inscrit, alors qu'il s'agissait du Ministre de la Culture, dans le Code de l'urbanisme. Et, on peut dire que la France est le seul pays de l'Europe où le Patrimoine et l'Urbanisme sont gérés par un même document. C'est une particularité qui fait qu'au cours des années d'enseignement que j'ai fait en France ou ailleurs, a amené beaucoup d'étrangers à faire leur thèse sur les plans de sauvegarde français comme une démarche originale et tout à fait particulière et riche. Donc c'est un plan d'urbanisme mais qui est fondé sur le socle patrimonial de la Ville.

A ce titre là, il ne peut pas procéder de façon par des termes généraux, par un zonage général mais il est amené à épouser les contours et la complexité de la ville ancienne, c'est-à-dire descendre au niveau de chaque bâtiment, de chaque parcelle.

Donc, le plan que vous avez ici et qui est géré par cette légende, beaucoup plus lisible que le plan d'ensemble et qui distingue d'abord les monuments historiques portés en noir, les bâtiments à hachures épaisses qui sont les bâtiments qui sont portés à conserver, selon le jargon du code, les bâtiments à hachures fines qui sont des bâtiments qui peuvent être démolis et remplacés, les bâtiments qui sont portés en jaune qui sont des bâtiments dont la démolition pourra être imposée à moins de remédier à leurs défauts. Après, on entre dans une légende beaucoup plus complexe ; reste que tout ce que vous voyez en vert, ce sont les espaces non bâtis qui selon la terminologie du Code, sont des terrains libres et qui font partis d'un capital patrimonial puisque surtout dans les centres anciens qui sont très denses, conserver le vide c'est ce qu'il y a de plus précieux car un m² on peut le vendre et le louer, mais un vide il faut le conserver bec et ongles contre toute tentation financière.

Donc, ce recensement a été fait par une visite de l'ensemble des bâtiments et des parcelles, c'est notamment Gilles SERAPHIN qui faisait partie de l'équipe et Anaïs CHARRIER qui ont mené cette étude, et nous avons consigné sur des fiches le résultat des investigations qui ont été faites pour chaque bâtiment. Cela vaut la peine de s'arrêter quelques secondes sur la constitution même de la fiche car dans la partie haute la fiche comme il est indiqué ici porte sur l'identification du bâtiment, les prescriptions interactives qui doivent être mises en œuvre à l'occasion de toute intervention sur immeuble, mais selon notre conception et selon je crois une réelle lecture de l'édifice et de l'architecture, de l'édifice comme objet utile pas seulement patrimonial, nous avons décomposé chaque bâtiment dont ses parties constitutives, les façades, les toitures, les escaliers etc.

Nous avons signalé pour chaque élément l'intérêt car sur un plan on voit effectivement que le bâtiment est doté de telle ou telle partie de la légende mais quand on lit un bâtiment à conserver cela ne veut pas dire qu'il faut le mettre sous cloche ; le bâtiment n'est pas un objet étranger à l'histoire, il évolue et il va continuer à évoluer donc il faut qu'on fixe le champ de ce qui est à conserver et de ce qui appartient au projet et à l'évolution du bâtiment. A ce titre là, il faut décomposer l'édifice indiqué pour que le service et le pétitionnaire sachent ce qui est à conserver et ce qui peut être modifié et transformé y compris d'offrir les conditions de confort que nos concitoyens peuvent requérir. A ce titre là si vous voulez, le plan de sauvegarde n'est pas un plan de conservation seulement, ça se veut être un plan dynamique qui est capable d'une part, de conserver ce qu'il y a d'intéressant et d'autre part, de faire évoluer les bâtiments pour les adapter à la vie quotidienne.

Le résultat statistique de notre travail c'est que sur les 1500 parcelles, pour faire simple et les 2100 et quelques bâtiments, nous avons identifié 1630 bâtiments à conserver dont 49 monuments historiques et 1600 à peu près bâtiments qui sont à conserver au titre du plan de sauvegarde. Après, il y a 500 bâtiments qui peuvent être remplacés et parmi tout cet ensemble de bâtiments, il y a 225 bâtiments dont il est demandé la démolition soit totale, soit partielle. Il s'agit pour l'essentiel, de bâtiments annexes qui, soit pour des raisons de salubrité, soit pour des questions patrimoniales, devraient disparaître.

Alors nous n'avons pas commencé à zéro même si on a refondu complètement le plan de sauvegarde qui préexistait ; nous sommes partis du plan que Bernard FONTERNIE avait fait dans les années 70-80 et nous voyons la différence qui exprime non pas un bon et un mauvais plan, mais l'évolution des conceptions de la sauvegarde telles qu'elles étaient à l'époque et telles qu'elles sont aujourd'hui. A l'époque du plan de Bernard FONTERNIE par exemple, figurait dans le Code de l'urbanisme, l'interdiction de modifier un bâtiment à conserver. Ayant eu l'occasion de participer à la refonte du Code de l'urbanisme sur ce point là, je m'étais battu pour qu'on supprime l'interdiction de modifier un bâtiment protégé ; un bâtiment a toujours été modifié et il vit un bâtiment, c'est quelque chose qui n'est pas frappé de nécrose donc il faut le modifier, il faut savoir le modifier, il ne faut pas l'altérer, il ne faut pas le défigurer, mais il faut le faire évoluer parfois même, il faut l'améliorer et même l'améliorer cela veut dire savoir le modifier. A ce titre là à l'époque, la conception était donc beaucoup plus restrictive ; à cette époque là encore, on se disait que la gare d'ORSAY on allait la démolir parce que le 19^{ème} siècle n'avait aucun intérêt ; or, aujourd'hui la gare d'ORSAY est un musée qui participe plutôt au patrimoine de la France.

Donc le 19^{ème} siècle était pratiquement exclu mais ce n'est pas la faute de Bernard qui est un ami, c'est que c'était cette conception qui dominait. Donc, nous avons considéré qu'un bâtiment du 19^{ème} siècle n'a pas un péché de jeunesse et qu'à ce titre là on peut le conserver, on peut même lui reconnaître des qualités et c'est en ce sens là que nous avons étendu la protection passant donc de 19% à 76% des bâtiments du centre ancien. Il faut aussi dire que c'est ce détail qui est donné par les fiches sur ce qui est à sauvegarder qui permet de donner la plus grande souplesse à la notion de la sauvegarde, une souplesse, une évolutivité possible et dans des villes sur lesquelles je travaillais par exemple à Bayonne, on est passé en faisant une modification du plan de sauvegarde, de 80 et quelques % à 93% des bâtiments à conserver. Ne serait ce qu'aussi parce qu'un, vent je ne sais pas si l'on peut le qualifier de libéral ou du laisser-faire, fait que depuis quelques années sur les bâtiments qui ne sont pas à conserver, on n'a même pas le droit de demander les plans intérieurs des modifications qui sont apportées ; or, par mesure de précaution car derrière les enduits on ne sait pas ce qui peut se cacher, on a un soupçon de potentiel patrimonial, on préfère mettre le bâtiment à conserver quitte après à le faire évoluer comme nécessaire. Donc voilà l'évolution de la conception.



L'occasion de cette connaissance de cette visite des immeubles et c'est notamment Gilles qui a dressé ces plans qui sont une base d'informations patrimoniales assez exceptionnelles puisqu'on a repéré les bâtiments d'avant le 13^{ème} siècle, les éléments caractéristiques des bâtiments de chaque période, les bâtiments du 13^{ème}, 14^{ème}, du 15^{ème}, 16^{ème} etc. jusqu'aux interventions du 18^{ème} et du 19^{ème} siècles qui méritent autant de respect que les siècles qui les ont précédé.

Mais comme je vous le disais, le plan n'est pas seulement un document patrimonial, il prend en compte la ville comme objet utile et les problèmes d'habitat sont les premiers à solliciter nos interrogations et en matière d'habitat, le premier constat que l'on fait et qui n'est pas une particularité cadurcienne, c'est que les centres anciens de l'ensemble des villes françaises, ont perdu à peu près la moitié de leur population pendant les 30 Glorieuses pour dire les choses simplement entre 62 et 90 ; 1962 c'est le premier recensement qui nous donne un détail de la population par îlot, donc on peut recomposer l'espace des centres anciens ; on a perdu 50% des habitants, et ce n'est pas seulement 50% des habitants que l'on a perdu mais on a assisté à un délaissement complet des centres anciens avec la politique du logement social qui a été synonyme de logement périphérique qui ont inspiré sur les centres anciens tous ceux qui avaient accès au logement social, une « taudification » donc des centres anciens et il a fallu attendre les années 75 avec les réactions contre les grands ensembles etc. pour petit à petit, revenir sur les centres et essayer, non pas de les reconquérir militairement, mais de les reconquérir socialement et physiquement. On voit qu'à Cahors, on est passé de 6 600 à 3 700 habitants en moins de 30 ans.

On a vu aussi que ce dépeuplement des centres n'a pas frappé toutes les populations, il a surtout frappé la population des ménages familiaux et nous nous sommes trouvés avec aujourd'hui, enfin en 2009 avec 60% des ménages du centre ancien de Cahors qui sont composés d'une seule personne, soit des très jeunes célibataires, à la rigueur de couples qui sont là en transit avant d'émigrer dans la périphérie, dans le pavillon périphérique puisque c'est le cliché habituel ou de personnes âgées qui sont attachées à leur logement et qui restent là, le temps que leur avenir leur réserve. Donc, nous avons aussi cette population de très jeunes de 15 à 24 ans c'est un taux important et l'on voit ce déséquilibre de la structure démographique des centres, et là encore Cahors n'a pas le monopole de ce déséquilibre, c'est assez général au niveau des villes françaises.

C'est aussi un centre où les propriétaires occupants sont peu nombreux ; on voit ici dans le secteur sauvegardé 26% de propriétaires occupants, hors secteur sauvegardé, sur le territoire communal les propriétaires représentent 56%, c'est-à-dire ici nous avons une population de locataires qui est, comme on le disait tout à l'heure, en transit dans le centre, et où sont-ils logés ? Dans des petits logements, on voit qu'ici les logements d'une pièce qui représentaient 12% en 1999, dix ans après en 2009 ils représentent pratiquement 16% ; et cela résulte d'un morcellement de grands logements, et qui répondent d'une part à une demande puisqu'on attire des gens célibataires ou des personnes âgées, et d'autre part à un marché qui est plus rentable qui est celui du petit logement comparativement au logement familial. Ces petits logements ne sont pas seulement en nombre de pièces mais aussi en surface et vous verrez par la suite pourquoi nous avons pris la jauge de 40m² puisque le nombre de logements de moins de 40m² là aussi, passe de 21% à 27% ; là on voit que ce sont de petits logements en surface en nombre de pièces.

Un autre aspect que l'on rencontre, c'est la rotation de la population, c'est-à-dire ce mouvement de nouveaux apports ; les gens qui étaient venus en 90 après le recensement, représentaient 60% à peu près, au recensement de 99 ils représentaient 70% et au recensement de 2009, ils représentaient 73% pratiquement. Donc, on a un phénomène d'accélération du changement de population dans le centre, toujours petits ménages, célibataires etc.

Un autre aspect qui est essentiel dans les centres anciens, c'est celui du commerce et on voit ici, le recensement des commerces qui sont dans le centre, les 430 commerces du secteur sauvegardé avec quelques uns qui sont fermés mais on voit tout de suite que le centre de Cahors, comme les centres en général, n'est pas équipé uniquement pour la population résidente ; ce ne sont pas les 3 700 habitants du secteur sauvegardé qui font vivre ces commerces, c'est toute l'agglomération. Donc, le centre ancien a une fonction d'agglomération et il est très important de le mettre à l'abri des pressions que peut subir une ville qui a été faite pour quelques milliers d'habitants et qui maintenant, se trouve devoir desservir plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Donc, ce que l'on fait ici et ce que l'on a inscrit y compris dans le règlement, c'est d'une part, un droit de préemption des emprises commerciales et d'autre part, un secteur de sauvegarde du commerce proximité de sorte à trouver un équilibre entre d'une part, la desserte des résidents et d'autre part, barrer l'envahissement par le bureau que l'on connaît dans les centres anciens.

Alors on va voir l'un des aspects, à savoir, la densité qui frappe, contrairement à ce que l'on dit, et en ayant eu l'occasion de faire un travail sur 110 centres anciens en France, on dit que les centres anciens sont trop denses, les ruelles étroites etc. Non, le phénomène va plus loin ; on avait analysé aussi des villes qui avaient été détruites telles que Calais ou Sedan, et on a vu que même là, à Calais par exemple où la ville a été pratiquement rasée, le centre se dépeuple. Ce ne sont pas les petites venelles, la densité, c'est un comportement qui est un comportement lourd, une tendance lourde des populations et notamment des ménages familiaux, de quitter les centres anciens vers la périphérie. C'est un phénomène, une tendance lourde que l'on soupçonne maintenant mais sous toute réserve de revenir vers les centres, non pas que les gens affluent vers les centres mais on a vu sur la courbe de la population jusqu'en 1999, qu'on perdait des gens mais là, la tendance commence à légèrement s'inverser.

Alors quand on voit ici la densité, objectivement sur Cahors on a des secteurs extrêmement denses, c'est toute la partie des Badernes et de son voisinage ou la partie qui longe le Boulevard, on a des secteurs où le bâti occupe pratiquement 100% de la parcelle ; il n'y a pas un seul pli de lumière parfois et suggestivement, il y a eu des tentatives pour faire des curetages qui ont, soit opérés le long des rues en créant des échancrures qui ont bénéficié aux façades qui étaient situées en face mais qui ont produit des arrachements dans le paysage de la ville, soit qui ont opéré comme dans les bras en cœur d'îlot mais qui ont été transformés en petite place que peu de gens fréquentent. On se dit dans ces cas là, tant qu'à faire des curetages, il vaudrait mieux donner aux 10 ou aux 12 maisons qui entourent la place Hébrard, cette partie du cœur de l'îlot, pour qu'ils se fassent un jardin, qu'ils trouvent un prolongement à leur logement au lieu d'avoir un mur aveugle qui les isole d'une place qui n'est pas la leur, sur laquelle peu de gens vont. Donc, essayer de penser l'habitat non pas seulement comme dans le logement, mais de le penser aussi avec ses prolongements extérieurs et ses..... (Inaudible)

Alors, le problème de la circulation et du stationnement, c'est la bouteille à l'encre des secteurs sauvegardés et des vieux centres car il y a eu l'illusion que l'on pouvait marier la voiture et la ville ; c'était une illusion pour une raison toute simple : l'espace de la ville est donné, on ne va pas radicalement le changer même à coup de gros investissements. L'espace occupé par la voiture est en progression constante à 2.5% par an, alors je ne connais pas de mathématicien qui peut me résoudre une équation entre une masse stable et une masse en croissance ; ce sont deux choses qui ne peuvent pas se marier. Si on résout aujourd'hui le problème du stationnement et de la circulation dans le centre ancien, dans cinq ans comme le nombre de voitures aura augmenté, nous aurons de nouveau le problème, donc il faut accepter cette contradiction et trouver les remèdes.



Comme on voit sur le plan du haut toutes les rues noires sont inaccessibles à la voiture, les rues en jaune sont à peine accessibles sauf les quelques percées du 19^{ème} qui ont taillé la ville à contresens, et il nous semble aujourd'hui qu'il faudrait plutôt penser à la circulation sur les axes figurés en rouge, occasionnellement sur les axes qui sont figurés en jaune sur le plan du bas mais ne pas espérer arriver chez soi en voiture et se garer dehors, c'est un vain combat que l'on aura perdu. Donc, il faut penser à la réalité du phénomène et prendre le taureau par les cornes pour constater, comme le faisait Bernard FONTERNIE autrefois, que dans cette ville à configuration linéaire, la proximité du site du Boulevard, on est à 300 mètres à pieds au maximum si l'on part des Allées Fénelon jusqu'au Lot, c'est-à-dire qu'on est à grande proximité ; cette ville peut être desservie par un stationnement qui s'organise sur ses bords.

Par la suite, on a aussi beaucoup travaillé sur les modalités de la restauration ; on a différentes époques d'architecture, différentes architectures, on a cette coque qui est formée par le Boulevard que moi, j'appelle le salon de la Ville d'une certaine façon parce qu'à Cahors c'est le lieu de rencontre, de déambulation, des cafés, de la vie et là même si les bâtiments sont de fait, beaucoup plus anciens, le caractère du 18^{ème} et 19^{ème} siècles est tout à fait affirmé et il faut le conserver, et c'est ça qu'il faut mettre en valeur. C'est l'enveloppe côté Boulevard.

Lorsqu'on entre dans la Ville, ne serait-ce que les cartes postales qui sont faites de Cahors, qu'est ce qu'elles racontent ? Elles racontent une ville médiévale. Quand on voit les études qui sont faites sur Cahors, de quoi parle-t-on ? D'une ville médiévale.

Là, il faut, je crois, affirmer ce caractère de la ville médiévale qui est une spécificité de Cahors et que peu de villes ont, et on le verra par la suite, c'est d'ailleurs quand on isole ces bâtiments médiévaux qu'on voit la richesse qu'elle recèle. Ils sont dispersés, ceux qui sont restaurés ne sont pas contigus les uns aux autres ; donc, on ne voit pas la masse que cela représente. Mais, quand on sait lire la potentialité des bâtiments qui sont aujourd'hui, banalisés, on se dit : là, voilà ce que cela pourrait être comme sur cette image les uns à côté des autres, on pourrait avoir une ville vraiment d'une affirmation médiévale exceptionnelle.

On voit aussi les particularités qui suscitent beaucoup de débat en l'équipe parce que l'on n'a pas de réponse ferme et définitive d'une maçonnerie qui a l'air désordonnée par le mélange de la brique et de la pierre mais qui est, de fait, une particularité de la construction cadurcienne et en la sortant de sa banalité enduite, on voit qu'elle nous permet aussi la lecture des bâtiments et comme ici le service d'architecture Place Chapou, on voit que sur cette arcade médiévale, le premier étage a été modifié au 19^{ème} siècle mais il y avait les bégéminés carrément lisibles sur la façade et donc, on a un livre d'histoire de la ville une fois qu'on sort les bâtiments de leur tchador enduit. Et on a les bâtiments 18^{ème}, 19^{ème} qui eux même aussi ont leur dignité et qui méritent aussi la restauration conforme avec un appel à éviter les contresens. La photo de gauche nous montre le contresens, on a un bâtiment qui est du 18^{ème}-19^{ème} siècle et qui aurait pu être enduit tout à fait puisqu'il était fait pour, et à côté, on a un bâtiment du début de la Renaissance fin moyen âge, début renaissance qui lui a été enduit et a perdu toutes ses qualités de lecture que l'on pouvait avoir.

On a aussi une série de dispositifs qui flatte aussi le paysage des rues comme ces tuiles saillantes sur les avant-toits prolongés et que nous avons prescrit dans le règlement à ce qu'ils soient le plus allongés possible parce qu'elles protègent les façades ; ce n'est pas un problème seulement esthétique, c'est un problème de protection de la façade, de protection de la brique qui sinon, reçoit l'eau et se délite et aussi, lorsqu'on a ces tuiles saillantes, on a un profil des rues qui est autrement plus agréable et là, c'est l'aspect plus esthétique que la dalle pendante, la gouttière qui délimite de façon stricte et nette une rue qui voudrait un peu plus de raffinement dans son profil.

Et depuis quelques 3 ans maintenant, vous avez engagé une opération avec l'aide de la Région, du Département et du Grand Cahors sur la restauration des façades que je trouve assez remarquable et qui donne le sentiment qu'un mouvement se met en marche. Il y a un mouvement qui s'enclenche et que les études que nous avons faites et le papier que nous avons dû pondre, ne resteront pas uniquement sur une étagère administrative. On peut espérer qu'on va passer à l'acte et là, je dois rendre hommage d'une part à la ténacité des élus que vous êtes et d'autre part, à l'acharnement du service du Patrimoine qui ne rate pas une occasion pour stimuler les gens à faire le travail qu'il faut.

Alors voilà en dehors des boulevards, il y a des maisons qui avaient l'air d'une grande banalité et qui se restaurent. Voilà un immeuble de logements sociaux, un bâtiment que vous connaissez bien, Clément Marot ; on s'est beaucoup interrogés autrefois s'il fallait lui donner la version 19^{ème} comme la façade et le balcon, ou s'il fallait restituer la partie médiévale avec les arcades, et nous disions ce matin à Monsieur le Préfet, que l'on attendait le vis-à-vis de ces arcades avec celles de la Préfecture. Un dernier exploit : la grisaille du bâtiment qui était place Champollion, voilà le résultat aujourd'hui avec la découverte de cet arc surdimensionné ou alors des petites interventions peut-être mais qui ont demandé beaucoup de salive pour emporter la conviction de sorte à ce qu'un garage soit transformé en une entrée d'immeuble, que l'arcade soit restituée, que la façade lépreuse devienne une façade restaurée ; et, dernier point, l'espace public. Avec Monsieur VACHET, on travaille la main dans la main depuis quelques temps ; l'option qui a été prise c'est de dire qu'avec les moyens de la Commune, il fallait surtout s'attaquer aux petites rues qui étaient éventrées et qui étaient désagréables. Il fallait d'abord s'occuper des Cadurciens avant de s'occuper des touristes, si j'ose dire, et offrir aux gens, non pas seulement les conditions du logement, mais les conditions de l'habitat, c'est-à-dire, de l'environnement en traitant les rues et je crois que la Commune a pris l'engagement de traiter l'ensemble des rues au cours des cinq années à venir.

Donc, on a fait un cahier de charges qu'on a essayé d'améliorer et on a obtenu les résultats certes modestes, mais je suis ravi de voir que c'est une modestie qui est largement partagée le long des rues, et on a vu aussi la réaction sur la place Metges où il y avait une demande de quelques stationnements, ce sont finalement les riverains qui ont dit non pas de stationnement, profitons de la place. On voit que finalement, vous parliez tout à l'heure de concertation, la meilleure concertation c'est sur le terrain qu'on la fait, au-delà des réunions pendant lesquelles les uns et les autres, échangent des avis.

Il y a un aspect qui est important pour la ville, pour le patrimoine de la Ville, même s'il n'est pas perceptible comme ça de premier abord, c'est la façade de la Ville sur le Lot. Autrefois, on le remarque par les palais qu'il y avait là et qui s'ouvraient sur le Lot parce que c'était le lieu, le paysage d'agrément que s'offraient les notables de la ville. Alors, on a ce profil de la Ville avec son rempart, les tours, les clochers, les églises et qui offrent une image exceptionnelle. On voit ici et je ne me lasserai pas de rendre hommage à la restauration de la maison de l'hôtel Pélegrin, qui est un pionnier et qui a été un enjeu important, et on voit qu'il y a mille et une choses à rattraper le long du Lot. On a aussi des accès médiévaux qui, depuis les quais, atteignent le sommet de la ville du rocher et qui sont actuellement fermés, et on a ces deux bâtiments exceptionnels qui sont les deux maisons tours dont on a le dessin vers le milieu du 19^{ème} au début du 20^{ème} et encore la dégradation, au jour d'aujourd'hui, avec la restitution que le service de l'inventaire notamment Maurice (inaudible)..... a pu faire de ce que devraient être ces tours. La particularité de ces tours, c'est que ce sont des tours de résidence, ce ne sont pas de tours défensives, on s'offre un point de vue sur le paysage. C'est quand même assez exceptionnel et on disait aujourd'hui même, que ce sont des bâtiments qui méritent un classement aux monuments historiques sans conteste, et elles méritent un travail de restauration et de restitution, sans conteste.



Michel SIMON :

Juste pour que vous preniez le temps de prendre un petit verre d'eau pour vous désaltérer et terminer en beauté, je vais être très bref pour faire une transition à partir de ce travail d'inventaire, ce travail scientifique, ce travail de recherche et de permanence qui a été fait durant les quatre premières années. Alexandre et son équipe ont travaillé également avec la Collectivité et, entre-autres, autour d'un séminaire qui s'était déroulé en décembre 2012 et traduit ensuite, par une délibération prise à l'unanimité du Conseil municipal de l'époque, pour étoffer et permettre à Alexandre MELISSINOS de travailler sur le règlement et donc, de travailler sur le projet urbain. Nous avons ainsi mené de pair ce travail professionnel qui vient de vous être explicité, la discussion avec les orientations que l'on voulait donner sur la politique de la Ville et cette amélioration de la qualité d'habiter au travers du projet urbain, et c'est au travers du règlement et des actions opérationnelles dont on doit vous parler en suivant, que ce projet s'est structuré et je laisse la parole encore à Alexandre pour qu'il vous expose cette synthèse.

Alexandre MELISSINOS :

Comme je vous le disais, le plan de sauvegarde est un plan d'urbanisme et moi je suis ravi de cette intervention de la Ville qui a introduit, contrairement à beaucoup d'autres villes, un projet de revitalisation et de reconquête du centre ancien. Et nous sommes convenus de toutes ces dispositions que l'on pouvait inclure dans le plan de sauvegarde alors à commencer par l'aspect patrimonial qui est la spécificité du document :

- d'une part, dire qu'on protège de façon extensible mais avec souplesse dans le maniement, ce sont les 76% de bâtiments protégés,
- d'autre part, faire un choix en privilégiant le caractère médiéval du centre ancien et des bâtiments qui nous sont légués.
- Insister sur l'intervention d'une architecture d'innovation contemporaine qui ne soit pas nécessairement l'imitation, le vulgaire pastiche mais qui soit aussi une architecture audacieuse. Je voyais tout à l'heure, juste avant de rejoindre l'assemblée, nous sommes allés visiter cette arcade Place Champollion. Lorsqu'on voit les menuiseries qui sont faites en IPM, très contemporaine, un dessin franc qui s'assume dont la (inaudible) est médiévale, on voit que le mélange entre l'ancien et le véritablement moderne peut parfaitement fonctionner.

Là où les choses se compliquent et marchent mal, c'est lorsque l'on entre dans la logique du compromis ; je veux faire un simili ancien presque moderne, un peu timide, un peu timoré. Là, nous sommes perdus. Cela fait penser au formica imitation en bois, ce n'est pas bon. Donc, il faut assumer la modernité, elle est beaucoup plus exigeante que la restauration parce que la restauration, vous avez la connaissance des indices ; la modernisation, c'est une page blanche et ce n'est pas évident et cela ne coûte pas moins cher, mais il faut se rendre compte de cela. Alors ça, c'était la première partie sur le patrimoine et l'innovation.

La deuxième partie, c'était sur la gestion de l'habitat ; d'une part, arrêter le morcellement des grands immeubles lorsqu'il n'y a pas de raison soit structurelle ou patrimoniale et donc exiger que 80% de logements créés dans un bâtiment ancien, à moins de contraintes patrimoniales ou structurelles, aient plus de 40m² ; qu'on arrête le saucissonnage, les 10m² ou 15m², comme on le voit. Là, je sors le plan de sauvegarde de Montpellier où la pression étudiante fait qu'on vous loue un garage de 20m² à 400 € par mois, c'est affolant. Après, il faut reconnaître que la population de Cahors n'est pas une population riche et qu'à ce titre là, le loyer conventionné doit faire partie des priorités des programmes de reconquête du patrimoine ancien. Donc, nous avons inclus dans les règlements, qu'une partie des programmes doit être en loyer conventionné.



Après, on a essayé d'arrêter la transformation des locaux anciennement commerciaux médiévaux ou plus tardifs qui donnent sur rues et la transformation de ces rez-de-chaussée souvent humides et mal éclairés en logements ; donc là, on a dit que l'on va contrôler si cela s'ouvre sur un jardin ou sur une cour là, ça va ; mais si ça s'ouvre sur une rue, si le seul prolongement du logement c'est le trottoir qui est devant il faut revoir les choses à deux fois.

Après, on a introduit une innovation qui est de dire que pour des parcelles qui sont construites à 100%, on autorise une démolition partielle même si le bâtiment est protégé à condition évidemment, qu'on ait vérifié qu'il n'y a pas des éléments du patrimoine remarquables afin d'assurer l'éclairage, la ventilation, l'aération du logement. Là, les conditions d'habitat sont une préoccupation première du plan de sauvegarde à ce titre.

Enfin, on a intégré une approche beaucoup plus globale des problèmes d'économie d'énergie et de l'approche énergétique qu'il faut considérer, non plus à partir de clichés en disant les bâtiments anciens il faut les isoler, il faut des double-vitrage ; non il faut vraiment voir qu'elles sont les mesures qu'il faut prendre et à ce moment-là, les prendre mais pas à partir des clichés ; je crois que Michel SIMON aura à aller plus loin dans le détail de cet aspect.

Après concernant l'espace public. L'idée c'est de dire il faut aménager l'ensemble des rues du secteur sauvegardé en faisant une exception : c'est la place Chapou-Galdemar ; là, on a une pièce majeure sur laquelle il ne faut pas se précipiter, il faut se donner le temps. Je crois, qu'un meilleur accord avec les finances de la Ville nous dicte de prendre le temps pour élaborer un projet ; par exemple, nous avons observé que les sous-basements de la Cathédrale ont été enterrés par la surélévation de la rue et de la place, c'est-à-dire que le devant de la Cathédrale pourrait facilement se trouver à 80 cm au-dessous parce que tout cela a été comblé au fil des siècles. Alors, est ce qu'il faut dégager le parvis ? Il faut peut-être d'abord, faire un ou deux sondages pour voir jusqu'où vont les choses. Donc, il faut prendre le temps pour que dans trois, quatre ans on puisse savoir ce que l'on veut et ne pas soumettre un espace aussi important de la Ville à un simple concours où des confrères bien talentueux auront consacré trois jours à trouver des idées, et puis on aura deux heures dans un jury pour décider. Non, c'est quelque chose où il faut que la Ville ait précisé sa commande, qu'elle ait dicté les conditions de l'aménagement de ces places ; après aux architectes qui seront chargés du projet de décliner, de traduire le plus habilement possible cette commande. J'ai rappelé tout à l'heure un tableau très célèbre qui est le rétable d'Avignon où le commanditaire sur trois pages, dit en 24 articles au peintre ce qu'il faut qu'il dessine. Il dit « je veux St Ursule à gauche, un arbre à droite, je veux une rivière au fond ... » Et il termine son truc en disant « et si tu ne me mets pas le bleu que je te demande tu auras 10 florins de moins ». C'est-à-dire que la clarté de la vision du commanditaire est une condition du bon projet par celui qui va le concevoir et Gide disait que « l'art naît de contrainte, vit de lutte et meurt de liberté ». Donc, on est tout à fait dans cette logique-là.

La circulation et le stationnement, là je crois qu'il faut au contraire de la Place Chapou, aller vite car actuellement on le constate, le problème du stationnement mérite d'être réglé. Monsieur SIMON a pris l'initiative d'élaborer tout un schéma progressif, d'apaisement dans le centre ancien de la voiture, de sa vitesse, de sa présence, de sa gestion ; dire qu'aujourd'hui 50% des places sont prises par des pendulaires qui viennent les occuper dans la journée alors que les résidents ne trouvent pas où stationner, ça interpelle quand même. Donc, tous ces problèmes de stationnement et de circulation doivent être aménagés et mis en œuvre le plus rapidement possible parce que c'est quelque chose pour lequel il faut le temps afin que ce soit accepté. Donc, il faut aller vite pour atteindre l'objectif le plus rapidement possible. Par ailleurs, sur le commerce, nous avons évoqué le périmètre de préemption des baux commerciaux et sur le périmètre de sauvegarde des services en centre-ville.

Enfin sur les problèmes de sécurité, parce qu'on a des problèmes de sécurité, y compris le sujet comme la circulation doivent être gérés parce qu'avec le service des Pompiers, il ne faut pas que les rues se trouvent encombrées de voiture qui empêchent l'accessibilité. Enfin, un texte apparemment vient de sortir au début du mois de Novembre sur le problème d'accessibilité ; il ne faut pas considérer l'accessibilité uniquement pour les personnes handicapées mais il faut la considérer au-delà, se dire que l'accessibilité par exemple, les étages supérieurs de logements et des immeubles qui sont souvent délaissés, doivent pouvoir bénéficier, chaque fois qu'on le peut, d'un ascenseur. Il y a la prestation en terme de l'habitat, ce n'est pas seulement pour les personnes handicapées, c'est pour tout le monde ; seulement il faut se dire qu'il faut chaque fois chercher l'équilibre entre ce qui est le dispositif de l'accessibilité et la particularité d'un bâtiment construit au Moyen-âge et qu'on ne peut pas le soumettre aux normes actuelles nécessairement.

Voilà résumé très brièvement, on pourrait y passer des heures, mais je crois que vous saturez, les chapitres qui ont été abordés par le Plan de Sauvegarde.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur MELISSINOS. Cette présentation exhaustive est passionnante.

Madame EYMES :

Je ne vais pas boudier mon plaisir ce soir, parce que nous, quand à Cahors l'Humain d'Abord, on a découvert le contenu de tout ce travail sur le DVD, on a dit, ce Monsieur MELISSINOS il faut qu'on le fasse Membre d'Honneur de Cahors l'Humain d'Abord parce qu'on a retrouvé là-dedans presque tous les points majeurs qu'on avait avancé dans notre programme pendant la campagne municipale.

Alors je vais le développer juste un peu avec bien moins de talent, bien entendu.

Donc, à Cahors l'Humain d'Abord, nous avons retenu pour notre part, dans tout ce travail là matière surtout à relever les défis auxquels nous avons à répondre en terme de politique de la ville, des faits écologiques, économiques, humains et démocratiques. Donc le changement de modèle urbain peut désormais être mis en avant. J'ai trouvé dans le document : restitution du patrimoine médiéval, adaptation aux enjeux urbains et qualité d'habiter qui consistent un triptyque fondamental pour dynamiser Cahors et surtout ne pas en faire une ville musée. Donc on le souligne d'autant plus aisément que cette vision nous l'avons portée durant la campagne et qu'elle a recueillie une certaine adhésion de la part des habitants justement de la boucle y compris du centre ancien puisque ce programme a été validé à plus de 10% dans les bureaux de vote du centre-ville. Donc, nous en déduisons que, peut-être, ces Cadurciens voulaient entre autre exprimer leur aspiration à mieux vivre la ville et à un nécessaire changement.

Donc, dans ce PSMV, nous avons retenu des éléments très intéressants en la matière. Alors, en matière de déplacement là moi j'ai bu du petit lait tout le long de votre exposé Monsieur MELISSINOS, vous nous dites par exemple que l'objectif des centres anciens n'est plus désormais de faire quelques rues piétonnes ; aussi bien les études de circulation que les demandes des commerçants et de leur chambre consulaire est de viser à faire une ville piétonne, cela ne signifie pas de bannir la voiture mais de la cantonner aux quelques voies indispensables et de limiter drastiquement les possibilités de stationnement au profil des résidents. Donc le Conseil Municipal dans son entier sait bien que ACHD adhère à cette idée et la porte depuis le départ associée à des solutions de transport collectif et pour une part à la demande, au mode de déplacement d'où c'est une vision qui pourrait être étendue aussi à toute la boucle afin de garder une cohérence globale de la ville.



En matière de services vous mettez en avant le développement du commerce de quartier lié à la fonction résidentielle, donc à ce sujet j'ai une question parce que nous avons vu que dans le périmètre de préemption il n'y avait, à moins qu'on se soit trompé, ni la rue Saint James ni la rue Nationale ni la place de la Bourse, alors même qu'elles permettent de prolonger l'axe commercial des Halles jusqu'aux quais. Donc on était un petit peu étonné de ça.

En matière d'habitat, vous associez réhabilitation et restauration ainsi que mise en valeur du patrimoine bâti et de l'espace public en tant qu'élément déterminant pour ceux qui choisissent de vivre en quartier ancien. Effectivement, les espaces publics contribuent à l'amélioration du cadre de vie une fois qu'ils sont convenablement traités et mis à l'abri des voitures. A ce moment-là ils peuvent être réinvestis par les habitants. Un habitat atypique, la présence d'équipements, l'ambiance urbaine, l'attachement au Patrimoine, l'avantage de la non voiture nous dit encore le PSMV sont susceptibles d'attirer une nouvelle population. Vous avez parlé de logements familiaux, mais on peut aussi parler de colocations, d'habitats participatifs et quant aux promotions pour les seniors notamment compte tenu de la population très vieillissante du Lot et de Cahors.

Sur notre plan, attribuer une parcelle de jardin collectif, c'est une proposition aux nouveaux arrivants pourrait favoriser le lien social et compenser éventuellement le jardin ou le potager disparu dans la migration de la ville. Vous avez parlé tout à l'heure du curetage et on a montré aussi la rénovation de la Place Metges, moi je trouve que la Place Metges manque de verdure même si elle n'a rien à voir avec ce qui était auparavant. Peut-être on aurait pu faire un jardin familial. Donc une politique volontaire d'habitat correspondant aux besoins des quartiers et des gens et non pas à la seule demande d'un marché, eh bien on est 100% d'accord avec vous.

Enfin, en matière d'environnement mettre en valeur le caractère exceptionnel et méconnu du paysage de la ville, je vous cite, participe à améliorer le cadre de vie, à favoriser le développement touristique et culturel. Sur un autre plan les préconisations énergétiques sont d'une importance majeure tant pour les enjeux climatiques que pour le pouvoir d'achat des ménages. Il manque peut-être à ce volet environnemental un élément important qui est celui de l'implantation de composteurs collectifs dans les quartiers, mais ça c'est un petit clin d'œil à l'agenda 21 et à Monsieur SIMON si je puis me permettre, et j'ai bien noté ce que vous avez dit concernant la rénovation, la réhabilitation éventuelle à venir de la Place Chapou et de la Place Galdemar.

Tout aussi sérieusement la végétalisation de la Ville, qui est une pratique de plus en plus répandue d'abord pour lutter contre le réchauffement climatique ensuite pour reconquérir les espaces délaissés ou sous employés, comme par exemple des murs, des abribus, des toits, n'oublions pas que sous les pavés il y a la terre. Tous ces éléments devraient nous donner matière à développer une gestion politique de qualité et adaptée à notre ville pour en finir avec le dépeuplement du centre ancien, le délaissement de certains quartiers et faire de Cahors une ville résiliente et respectueuse de l'humain et de l'environnement. Comme vous le voyez nous sommes déjà dans les propositions, nous ne manquerons pas de faire référence au PSMV dans nos argumentaires à venir.

Monsieur MAFFRE :

Alors je ne vais pas, je vous rassure, reformuler le rapport moi aussi, mais simplement on salue encore une fois la qualité du travail qui est passionnant, ça mériterait également de faire un livre, je ne sais pas si c'est prévu au-delà du citoyen d'honneur, ça pourrait être publié et ça le sera certainement, j'imagine.



Simplement la synthèse qu'on perçoit c'est que quand même il y a beaucoup plus de protection même si vous avez introduit de la souplesse et vous avez fait quelques ouvertures ; il y a quand même beaucoup de protection 76%, donc si on a bien compris, on ne voit pas comment à partir du constat que vous avez fait que la population diminue de moitié et qu'on a plus que des familles monoparentales et on le sait, beaucoup de cas sociaux dans le centre ancien, on ne voit pas comment le Plan de Sauvegarde va résoudre ce risque de ghettoïsation du vieux centre et donc, on est un peu sur notre faim parce que beaucoup de protection, un énorme inventaire de très grande qualité et finalement, on a rêvé quand on a vu les projets de l'école d'architecture de Toulouse qui ont été exposés ; on voit que c'est possible comme vous l'avez dit de faire de l'innovation avec des bâtiments « modernes » qui s'allient parfaitement avec l'ancien, donc on voit que les architectes ont du talent et sont capables de le faire mais par contre, on ne voit pas dans ce plan, ce projet sortir qui permettrait d'avoir des familles, de l'activité, une vraie mixité sociale puisque ici la mixité sociale c'est à l'envers, on n'est pas à Neuilly, c'est sûr.

Donc on s'abstiendra pour ce manque disons, d'innovation et d'ambition. On aimerait que le centre ancien revienne vraiment très coloré, très vivant et on ne voit pas trop comment il va sortir, et on a une pensée pour les investisseurs privés. Alors, les professionnels de l'immobilier nous disaient que c'est très difficile pour des privés d'intervenir dans ce genre de cas de figure parce que les acheteurs, par exemple, veulent des terrasses, veulent comme vous l'avez dit des ascenseurs, du confort et les promoteurs privés qui voudraient avoir un programme dans ce centre ancien, cela paraît carrément impossible et malheureusement, il n'y aurait que les organismes de logement social capables d'intervenir. C'est une problématique qui a l'air très compliquée. Donc, comment arriver à marier la modernité et le centre ancien ? Et ça, on ne le voit pas trop, on voit beaucoup de protection, beaucoup de principes de précaution mais pas assez d'ambition pour sortir de ces risques de paupérisation du centre.

Alexandre MELISSINOS :

Une petite précision, il est certain que le secteur sauvegardé ne retrouvera pas les 12 000 habitants qui furent les siens au siècle d'avant ; donc, vous avez raison quand vous dites que l'équilibre social ne passe pas nécessairement par l'attraction des populations les plus démunies dans le centre, c'est sûr. Il faut trouver un équilibre parce que la population la plus démunie est déjà nombreuse et lorsqu'on propose d'avoir 20% des logements conventionnés pour les opérations de plus de cinq logements, c'est à la marge mais il faut aussi reconnaître que par exemple à Bayonne, où on a travaillé de 1985 jusqu'en 2012, on a pu restaurer, sur les 3600 logements du centre, 2500, c'est beaucoup. Cela a repeuplé relativement la ville, c'est-à-dire là où il y avait les logements vacants et il y en a à Cahors, c'est un capital de m² dont on dispose donc il n'y a pas besoin de démolir des bâtiments qui ont un intérêt pour créer des surfaces nouvelles, elles sont là, il faut les reconquérir et en ce sens là, je ne vous suivrai pas quand vous opposez protection et développement, parce qu'on peut très bien, par exemple ici dans ce bâtiment qui est ancien, ça fonctionne, on a l'informatique on a tout. Je veux dire que le bâtiment ancien n'empêche pas l'attraction de nouvelles populations, il y a même beaucoup de gens qui sont beaucoup plus attirés par le logement ancien que par les constructions neuves.

Donc ce n'est pas la protection qui empêche, c'est faire intervenir les investisseurs. Je me suis promené sur un chantier qui est de l'autre côté de la rue de la Mairie, j'ai vu les prestations qui s'y font, c'est un bâtiment ancien mais diable, il n'y a pas plus moderne que ça quand on entre à l'intérieur. Le volume ancien n'implique pas de développement, opposer conservation du bâtiment et développement c'est une rengaine à laquelle on ne peut pas souscrire parce qu'elle ne se vérifie pas. A Bordeaux on installe des ascenseurs dans les hôtels particuliers du 18^{ème} et on les subdivise en appartements avec des investisseurs qui viennent de l'extérieur.

Ici, l'opération juste à côté ce sont des investisseurs qui sont venus de l'extérieur, donc ne soyons pas frileux face à ça, pardonnez-moi de vous dire des choses aussi brutalement mais soyons optimistes parce que si on n'est pas optimiste, on ne peut pas gagner les paris.

Michel SIMON :

Merci Alexandre pour cet engagement. Moi je voudrais vous remercier Madame EYMES, Monsieur MAFFRE et l'ensemble des Elus parce que, finalement, vous traduisez la volonté de 100% des Cadurciens de reconquérir ce Centre Ancien, de le reconquérir pour y vivre, pour y vivre agréablement et donc c'est quelque chose que nous partageons puisque, là c'est pour l'anecdote Madame EYMES, en 2008 dans notre programme, nous l'avions déjà et nous avons travaillé déjà 6 ans là-dessus, mais nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour travailler ; c'est un chantier qui va être très difficile mais pas impossible et là, je rejoins l'optimisme d'Alexandre MELISSINOS. C'est vrai qu'on me dit souvent aussi que j'ai beaucoup d'optimisme mais à un moment donné, il faut avoir surtout avant l'optimisme, de la volonté, et aller chercher les moyens pour faire. C'est la deuxième partie des délibérations quand on va parler des moyens que l'on pourra mettre en place justement pour apporter ce soutien aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs, aux investisseurs qui vont pouvoir venir sur ce territoire pour nous aider à reconquérir ce centre, ce cœur d'agglomération parce qu'il est vrai que seuls, ce serait quasiment impossible mais c'est tout le deal que nous avons à faire, au niveau de la Collectivité, à mobiliser au-delà des habitants, l'ensemble des partenaires qui vont pouvoir agir pour retrouver un quartier équilibré, un quartier où il fait bon vivre ; ce sera difficile certes, le temps n'est pas compté, nous sommes à l'ouvrage déjà depuis de nombreuses années, mais il faudra de nombreuses années pour terminer et je crois que ce n'est pas quelque chose qui se termine, c'est une action perpétuelle ; le Patrimoine est perpétuel et l'action que l'on aura à mener sera de la même nature.

Donc, merci de vos encouragements Alexandre ; je voudrais aussi à titre plus personnel, vous remercier vous et votre équipe pour ce que vous avez amené à cette ville. Si effectivement j'ai eu la chance dans mon passé professionnel, d'avoir pu vous accompagner à Figeac quand vous aviez fait cette démarche, j'ai pu cette fois aussi profiter personnellement de votre expérience, de votre savoir-faire en la matière et avec la Direction du Patrimoine, on vous remercie profondément pour ce que vous nous avez apporté. C'est avec des personnes comme vous qu'on arrive aussi à trouver les moyens de se mobiliser et d'accompagner, parce que vous le dites, il faut être optimiste, il faut être entouré aussi de gens optimistes et il faut se serrer les coudes, travailler soudés et avoir envie d'aboutir pour renouveler et améliorer les conditions de vie de nos habitants et redonner du lustre à cette ville qui le mérite ; c'est tout l'engagement que nous aurons dans la partie plus opérationnelle et pour terminer, ce règlement de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est une pierre fondamentale pour reconquérir cette ville ; ce n'est pas la seule pierre, avec un règlement on ne fera pas la révolution mais c'est un élément majeur et fondamental pour développer des actions opérationnelles que nous développerons tout à l'heure pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Monsieur Le Maire :

Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais simplement dire quelques mots en complément. On ne peut pas remettre en cause notre ambition sur le cœur d'agglomération, ambition qui se traduit par tout le travail qui a été fourni, et vous l'avez d'ailleurs tous salué. Des orientations ont été collectivement définies par cette équipe et correspondent aussi à un objectif de concrétisation.

J'ai entendu pendant ces quatre années certains reproches qui pouvaient nous être faits et qui consistaient à penser que nous étions en seule phase étude, que nous n'identifions pas assez ce à quoi ça correspondait, dans les faits

N'avez-vous pas l'impression aujourd'hui, personne ne peut le nier, que nous sommes en pleine phase opérationnelle, que des travaux se perçoivent ? Je vous invite à aller rencontrer

les Cadurciens. Noëlle BOYER peut vous parler des bonnes réactions que suscite la rénovation de la rue Nationale par exemple.

Prochainement, ce sera au tour de la Place Champollion d'être rénovée avant que ne se concrétise notre engagement de requalifier la totalité des rues du secteur sauvegardé d'ici à la fin du mandat. Alors que pendant 30 ans il a été question de la rénovation de notre centre historique, c'est désormais et sous cette municipalité que s'opère concrètement cette reconquête. La politique façade est prise en exemple par d'autres villes pour son caractère ambitieux, innovant et très incitatif.

Nous avons évoqué tout à l'heure les efforts consentis en matière d'habitat. Notre objectif consiste à favoriser le retour d'habitants en secteur sauvegardé. Je tiens d'ailleurs à vous préciser qu'il y a aujourd'hui des investisseurs privés qui sont intéressés par le portage d'une opération dans ce quartier. Certains ont déjà investi : rue Delpech ou à la résidence des Comtes d'Armagnac notamment. Reste la nécessité de porter une politique renouvelée en matière de stationnement, ce que nous proposerons prochainement.

C'est le sens de l'histoire que les populations réinvestissent les centres. Notre ambition ne se cantonne donc pas à une préoccupation touristique ou patrimoniale. La non-artificialisation des sols, la compacité deviennent la norme des documents règlementaires. Il n'est plus possible de miter le territoire comme ce fut fait. L'étalement urbain n'est plus la règle. Il nous faut susciter et organiser le retour des habitants vers les cœurs d'agglomération. C'est aussi une nécessité énergétique, pour limiter les déplacements. Nous sommes, je le crois, collectivement au rendez-vous de cette histoire et nous avançons pour préparer ce territoire pour l'avenir. Je pense aussi aux commerces. Les analyses démontrent la profonde mutation de la distribution. Le commerce de périphérie se fragilise et il devrait générer des friches que les collectivités devront gérer et payer. Dans ce contexte, le commerce de centre-ville fait aussi partie des enjeux majeurs et nous nous engageons à le conforter. Personne ne peut contester cette ambition, cette méthode et ce souci de concrétiser cette reconquête. Nous sommes fiers d'avoir largement engagé ce chantier et je vous le répète, ce n'est qu'un début.

Michel SIMON :

Il faut valider quand même, donc vous rappeler quand même que ce matin, nous avons, co-présidée par Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire, la Commission Locale du Secteur Sauvegardé qui a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents, cette proposition également de Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur, qui a été également soumis à la Commission Grands Projets de reconquête du Secteur Sauvegardé qui a émis aussi un avis favorable.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'émettre un avis favorable à ce projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur puisqu'il s'agit de cette partie réglementaire essentiellement, et,
- d'autoriser M. le Maire à saisir la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés qui formulera également un avis avant enquête publique et avant signature de l'arrêté Préfectoral d'approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Mme RIVIERE, M. MAFFRE, s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

11. Taxe d'aménagement

Michel SIMON :

Une petite parenthèse urbanistique sur les taxes d'aménagement mais c'est dans le volet urbanisme. Sur la délibération n°11 relative à la taxe d'aménagement, je vous rappelle l'annulation du Plan Local d'Urbanisme en février 2014 qui a eu pour conséquence de rendre



à nouveau opposable le Plan d'Occupation des Sols de 1984 et donc le zonage qui s'y rattache.

Nous devons donc mettre en cohérence les taux différenciés de taxe d'aménagement qui avaient été instaurés le 15 novembre 2011 en remplacement législatif de la taxe locale d'équipement. Il faut le mettre en cohérence donc avec le document d'urbanisme actuellement opposable c'est-à-dire le POS.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De maintenir évidemment il n'y a aucune augmentation le même principe qui prévalait lors du PLU avec un taux de 2% sur la très grande majorité du territoire communal et un taux différencié de 2,5% pour la zone d'habitation diffus qui constitue la zone NB du POS en similitude avec l'ancienne zone UT du plan local d'urbanisme. Donc, c'est une mise en cohérence de nos documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

HABITAT

12. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - approbation de la convention 2015-2019 et AP/CP

Michel SIMON :

Il s'agit de la convention opération programmée d'amélioration de l'habitat. C'est donc en 2009 à partir de la révision du Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de la Ville de Cahors et du programme local de l'habitat par la Communauté de Communes du pays de Cahors, que le projet Cœur d'Agglomération est initié, étudié et organisé maintenant en phase opérationnelle.

Enfin une stratégie cohérente est mise en place pour assurer en premier l'intérêt patrimonial au travers de sa protection et de sa mise en valeur mais également, par son appropriation par les habitants, nous venons d'en discuter longuement.

En deux, l'amélioration et la qualité d'habiter au travers du projet urbain et de ses six composantes que sont la rénovation patrimoniale, l'habitat, les espaces publics, le commerce de centre-ville, les déplacements et la tranquillité publique.

En trois, le développement d'un pôle d'excellence territoriale en matière d'intervention sur le patrimoine bâti et son efficacité énergétique, la démarche ENERPAT pour énergie patrimoine. Dans cette stratégie transversale et multi thématiques, je vais donc me concentrer sur la thématique qui nous préoccupe ce soir et qui se résume dans l'intitulé OPAH-RU, ce qui veut dire opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain 2015-2019, un dispositif du cœur d'agglomération.

L'opération programmée et de renouvellement urbain est l'outil de droit commun pour engager une action forte de rénovation du bâti dans un secteur donné.

Elle va donc constituer notre première force d'action opérationnelle pour enclencher la reconquête du secteur sauvegardé, le projet Cœur d'agglomération. Son principe est simple ; précédée d'une étude opérationnelle pour définir stratégie et objectifs, elle vise à contractualiser des moyens financiers importants entre tous les acteurs, que ce soit la Ville, le Grand Cahors, le Département, la Région, l'Etat et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), pour aider tant les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs à engager des travaux de rénovation de leur logement. Elle vise également à disposer d'une

équipe d'animation qui va impulser communications, réunions d'informations, travail d'analyse et de montage de projets pour transformer les objectifs de la convention en réalité. Elle vise enfin à impulser les actions complémentaires par d'autres partenaires publics et privés qui vont amplifier les effets sociaux économiques de l'OPAH, que ce soit les organismes bailleurs, les opérateurs défiscalisés qui utilisent la défiscalisation Malraux spécifique au secteur sauvegardé, les investisseurs divers et variés, les collectivités, les commerçants, les administrations en vous rappelant le projet majeur que l'Etat porte pour la requalification de l'hôtel Chapou.

Mais l'OPAH-RU, Cœur d'agglomération, a surtout et à partir de ce socle, des objectifs beaucoup plus ambitieux qui rejoignent l'objectif central et principal d'améliorer la qualité d'habiter. Elle intégrera donc la mise en phase opérationnelle des orientations des projets urbains intégrés dans le PSMV du secteur sauvegardé qu'Alexandre MELISSINOS vient de vous expliciter, à savoir, la réfection des rues et des ruelles et des espaces publics, la politique des déplacements et de stationnement, je ne vais pas rentrer dans le détail, l'accompagnement et l'impulsion du développement du commerce de centre ville, les mesures adaptées à une meilleure tranquillité publique. Enfin, elle sera aussi le laboratoire vivant pour mettre en application trois actions politiques fortes de nos collectivités, quand je dis nos collectivités c'est Ville et Grand Cahors, la lutte contre le logement vacant en visant la réouverture de plus de 150 logements, la lutte et l'éradication du logement indigne avec des programmes spécifiques qui intègrent les actions coercitives utilisant les déclarations d'utilité publique et l'expropriation au besoin. Ces opérations de recyclage nécessiteront un partenariat qui agira sous forme de concession d'aménagement. La lutte enfin contre la précarité énergétique par le développement de l'éco-rénovation au travers de l'amélioration énergétique du bâti ancien mais, du programme formation recherche et développement ENERPAT.

J'ai souhaité broser ce tableau général pour vous montrer que contrairement aux années antérieures, cette nouvelle OPAH s'inscrit dans une ambition beaucoup plus grande de cœur d'agglomération et de reconquête du centre ancien. Pour cela, elle met en œuvre des moyens importants qui respectent un triple principe de référence :

- En premier décupler les Euros publics en impact financier et économique, ce qui va générer au minimum de l'ordre de 13 millions d'Euros pour nos entreprises et nos artisans dans les cinq ans à venir évidemment.
- En deux, une double impulsion et une double participation financière du Grand Cahors et de la Ville comme nous le faisons maintenant depuis six ans sur tous les projets logements du territoire.
- En trois enfin, l'efficacité de l'intervention publique par la création de nouvelles recettes pour nos collectivités, quand on parle de rouvrir des logements vacants on régénère des taxes d'habitation, quand on améliore on régénère également des éléments complémentaires pour nos finances.

L'OPAH-RU a donc pour objectifs quantitatifs, d'inciter les propriétaires à rénover : 175 logements avec des aides de l'ANAH, c'est ce qu'on appelle le classique d'une opération programmée que ce soit pour les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs ; mais également 160 logements en action complémentaire que ce soit au travers des fusions de logement, au travers de la sortie de vacances, au travers de l'intégration d'opération d'accession à la propriété et également des rénovations thermiques de l'habitat spécifiques du bâti ancien.

Enfin, 75 logements sociaux sur les 525 donc vous voyez, c'est loin d'être une majorité ; viendront compléter ce panel par les organismes bailleurs, également 100 logements privés qui vont bénéficier de la synergie et de l'attractivité menées par les actions de communication. Enfin, une action spécifique sur les petites copropriétés et cela aussi à Cahors est une première pour aider les nombreuses petites copropriétés que nous avons dans le Centre Ville et le Centre Ancien où on ne sait pas que pour améliorer par exemple le

M

hall d'entrée, il y a des aides qui existent et donc, dans le cadre de cette opération programmée, on veut faire bénéficier également à ces copropriétaires des possibilités qu'ils auront d'améliorer leur environnement immédiat et s'ils sont séduits par cette démarche, ils attaqueront également aussi leur logement s'ils en ont besoin. C'est donc un total de 525 logements que nous visons pour les cinq ans à venir.

Concernant les moyens financiers et si la préparation a été efficace avec des études préalables fortement subventionnées à 70 et 75% par l'Etat, le Département et une nouvelle partenaire et c'est une première également en Midi-Pyrénées, la Caisse des Dépôts et des Consignations qui aide le Grand Cahors dans cette action d'animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat ; l'aide aux travaux mobilisera des moyens adaptés complémentaires des deux collectivités avec un accompagnement du Grand Cahors pour amplifier les aides classiques de l'ANAH, les 175 premiers logements dont je vous ai parlé et apporter un complément pour favoriser la mixité sociale au travers de l'accession à la propriété et l'éco rénovation de logements. Une triple intervention de la Ville de Cahors avec une aide pour favoriser la fusion des petits logements et permettre de reconstituer un pack de logement pour des familles, une subvention de sortie de vacances pour inciter les propriétaires à remettre les logements rénovés sur le marché. Cette mesure sera accompagnée d'une taxe sur le logement vacant que je vous expliciterai dans la prochaine délibération et dans un jeu de vases communicants.

Enfin les moyens financiers pour engager un volet coercitif sur deux secteurs prioritaires : Rue du château du Roi et rue Bergougnoux pour lutter contre les situations de logements indignes.

Comme cela a été engagé dans de nombreux centres historiques à Bayonne, à Pau mais aussi à Tulle par le biais d'opérations de restauration immobilière, des propriétaires seront soumis à une obligation de travaux par la procédure de déclaration d'utilité publique de travaux, là on parle de propriétaires, mais ne généralisons pas, qui abusent des situations d'indécence au niveau des logements qu'ils louent. La résolution pour les cas les plus spécifiques la Collectivité, en appui du pouvoir de police du Maire au titre du péril ou du pouvoir de police de Monsieur le Préfet au titre de l'insalubrité, se substituera aux propriétaires indécents et engagera des expropriations pour recycler ces bâtiments auprès d'acteurs qui savent et qui peuvent faire.

La résolution de cette politique coercitive fait l'objet d'une demande d'éligibilité spécifique auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat sur des crédits hors dotation départementale et qui accompagne cette action à hauteur de 50% du déficit constaté.

Au total, l'autorisation de programmes qui vous est proposée pour les cinq ans à venir est de l'ordre de : 1 380 000 € et les crédits de paiement correspondants et précisés dans la délibération, oscillent de manière indicative entre 256 et 290 000 € par an sur les cinq prochaines années. Chaque exercice budgétaire affinera évidemment en fonction de l'évolution des procédures et du projet opérationnel les crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre de l'action.

Vu l'avis de la Commission Grand Projet réunie le 12 novembre je vous propose donc :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention OPAH-RU ainsi que tous les documents y afférant,
- d'approuver l'autorisation de programme à hauteur de 1 382 000 € et les crédits de paiements suivants à titre indicatif pour les cinq ans à venir,

- CP 2015 : 256 000 €
- CP 2016 : 256 000 €
- CP 2017 : 290 000 €

- CP 2018 : 290 000 €
- CP 2019 : 290 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les dossiers de demande d'éligibilité pour le volet coercitif auprès de l'ANAH.

Si vous avez des questions je vous laisse la parole.

Monsieur le Maire :

Alors est ce qu'il y a des interventions ?

Il n'y en a pas.

Je crois qu'on est véritablement dans le volet opérationnel avec un objectif clair, entre 400 et 500 logements à rénover dans la boucle en 5 ans. Incontestablement, cela va être visible et nous utiliseront pour cela tous les outils qui sont aujourd'hui à notre disposition.

Je le soumets à votre approbation et avec un engagement financier bien évidemment qui est conséquent aussi pour la Ville, ça le mérite et c'est conforme à nos engagements de campagne.

Adopté à l'unanimité.

13. **Taxe sur les logements vacants**

Michel SIMON :

Comme je viens de vous l'expliquer lors de la précédente délibération, l'un des principaux objectifs de l'opération programmée est de lutter contre la vacance des logements afin de remettre des logements familiaux sur le marché. Imaginant initialement un dispositif de taxation et exonération qui associeraient le coercitif et l'incitatif, force a été de constater qu'il n'existe pas de possibilités d'exonérer les sorties de vacances. Il a fallu que je m'en fasse une raison et pour compenser cette impossibilité mais maintenir quand même un volet incitatif, je vous ai proposé d'allouer tout à l'heure, une prime de sortie de vacances de 2 000 € par logement qui équivaut en valeur moyenne, à deux années de taxe d'habitation pour un logement moyen.

Pour la partie coercitive je vous propose, comme cela a déjà été fait par de nombreuses collectivités en Midi-Pyrénées, j'ai en tête Bagnères de Bigorre, Sainte Afrique, Decazeville, Figeac et cet été même Pamiers dans l'Ariège qui a voté cette taxe, d'instaurer une taxe sur les logements vacants. Cette procédure est toutefois très encadrée par des mesures législatives et réglementaires ; on ne peut pas faire ce que l'on veut tant pour les logements concernés qui doivent être vacants depuis plus de deux ans et habitables, que sur les logements exonérés comme indiqués dans la délibération. Donc, cet encadrement est vraiment à respecter et tous les logements vacants ne sont pas concernés.

Le calcul de la taxe est celui de la taxe d'habitation pour les logements habités, ce qui explique l'appellation souvent faite de cette taxe : taxe d'habitation sur logement vacant.

Enfin et ceci de manière tout à fait volontaire afin d'être en concomitance avec la mise en application de la prime de la sortie de vacance, je vous propose une application non pas au 1^{er} janvier de cette année mais au 1^{er} janvier 2016 pour que la communication puisse se faire et qu'on puisse inciter par la communication déjà à mobiliser des propriétaires pour sortir de la vacance sans avoir à utiliser les outils à notre disposition.

Je vous propose donc :



Vu l'avis de la commission grands projets et de la commission des finances qui a également statué sur cette délibération,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- de décider d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2016,
- de charger Monsieur le Maire de la notifier aux services fiscaux et préfectoraux et de l'autoriser à signer tout les documents y afférant.

Mme RIVIERE, M. MAFFRE, Mme SOLER, M HUREAUX votent contre.

Dispositif adopté.

CULTURE

14. Don de la sculpture « L'Ange du Lazaret » de Marc Petit

Françoise FAUBERT :

Marc Petit est un artiste né à Saint-Céré et qui a passé son enfance à Cahors, il y est très attaché, il y a réalisé ses premières sculptures dès l'âge de 14 ans. Titulaire et lauréat de nombreux prix, de nombreuses expositions personnelles lui ont été consacrées soit en France soit en Europe. Il expose régulièrement dans de nombreuses galeries, des foires d'art internationales et la Ville d'Ajaccio en 2008 lui a consacré un Musée.

Lors de son exposition à la galerie « Le clos d'Epicure » à Cahors il a obtenu de la Ville l'autorisation d'occuper le domaine public et d'y installer L'Ange de Lazaret, place Clément Marot.

La Ville s'est vue proposée par l'association les Gardiens de l'Ange, le don de cette œuvre d'une valeur vénale de 150 000 €, résultat d'une souscription publique lancée par l'association auprès des donateurs pour en financer l'achat et également d'un geste de la part de l'artiste.

Au titre de l'installation de cette œuvre au cœur du secteur sauvegardé à proximité de la Cathédrale cette proposition nous a fait solliciter les avis de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Evêque de Cahors. Ils ont tous deux émis un avis favorable.

Monsieur Alexandre MELISSINOS, Architecte du patrimoine a communiqué spontanément son attachement à cette œuvre.

Devant cet engouement, dans le cadre et conformément à l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est sollicité pour accepter ce don à la Ville de Cahors, don conditionné par la pérennisation sur son emplacement actuel.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission culture, événements, festivités,

- d'accepter le don d'une valeur vénale de 150 000 € de la sculpture « L'Ange du Lazaret » de Marc Petit, par l'association « Les Gardiens de l'Ange » dans les conditions susvisées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce don.

Madame RIVIERE :



Alors moi je vais vous expliquer pourquoi je vais voter contre cette délibération. J'ai bien noté qu'il s'agissait d'un don conséquent qui a mobilisé des donateurs très motivés et qui pourrait être tentant de valider compte tenu de la notoriété de l'artiste. J'ai bien noté également que nous avons le feu vert de l'architecte du Patrimoine et la bénédiction de l'Evêque.

Je suis consciente que nous n'avons pas tous les mêmes sensibilités artistiques et l'art ne fait pas toujours l'unanimité, rarement, même peut-on dire, mais il faut reconnaître que cette sculpture a été très controversée ; le lieu également et qu'elle a beaucoup divisé les Cadurciens et les Cadurciennes. On a un exemple récent d'une œuvre Parisienne qui a suscité un tolet qui est Le Sapin ou le Plug, vous lui donnez le nom que vous voulez de Paul Mac Carthy ; ceci s'est terminé après vandalisme, par le retrait de l'exposition Place Vendôme ce qui était à mon avis, le plus sage.

Alors évidemment on n'en est pas là à Cahors mais le principe reste néanmoins le même, une œuvre qui est très controversée et une exposition au public, aux touristes qui est imposée. Alors que l'œuvre soit exposée dans Cahors cela peut être légitime effectivement ; en revanche je pense qu'il faudrait choisir un lieu d'exposition qui n'impose pas cette œuvre au public de façon à ce que l'admiration, la curiosité qu'elle peut susciter à certains se passe dans le cadre d'une démarche volontaire et non imposée, en salle d'un musée ou un tout autre lieu qui pourrait être à définir.

Alors pour ceux qui en doutaient, je suis évidemment pour la liberté d'expression artistique mais également pour le respect de chacun ; donc je pense que le plus sage serait Monsieur Le Maire, de solliciter l'avis des Cadurciens et des Cadurciennes.

Bernard DELPECH :

On peut s'étonner de cette réaction, c'est vrai que là vous l'avez dit c'est fait pour faire réagir ; je pensais à un autre exemple un peu plus ancien : celui des colonnes de Buren qui avait entraîné une réaction assez importante de Parisiens ou d'autres, mais en fait ces colonnes avaient fait renaître et reconnaître un lieu qui était totalement oublié, qui est aussi tout proche du siège du Conseil Constitutionnel et je trouve assez curieux, il me semble qu'à Cahors on manque de sculptures monumentales ; on a ici un don d'une œuvre d'un artiste et puis la réaction, que j'ai entendu aussi de la part des Cadurciens et c'est ce que vous avez un petit peu repris dans vos propos, c'est que cette sculpture s'imposerait comme ça aux Cadurciens ; pourtant quand on compare ou quand on regarde il suffit même de lever les yeux au dessus du tympan Nord de la Cathédrale et j'espère que vous le faites de temps en temps quand vous passez, si vous regardez l'audace des tailleurs de pierre du Moyen-âge sur l'archivolte au dessus de ce tympan je crois qu'on a des sculptures qui sont bien plus offensantes que l'œuvre de Marc Petit.

Monsieur Le Maire :

Je n'ai rien à ajouter à ces propos puisque je les partage.

Geneviève LAGARDE :

Oui sculpture offensante, je laisse à Bernard la responsabilité du qualificatif, mais je dirai pour ma part plutôt sculpture offensive, pourtant médiévale et effectivement, il y avait déjà de l'audace. Je pense que Monsieur Alexandre MELISSINOS ne me contredira pas sur ce point et pour ma part, l'un des intérêts de cette œuvre me semble être précisément l'audace et en particulier, l'audace de l'artiste Marc Petit qui est déjà reconnu dans le monde entier comme un artiste de grand talent ; mais je crois qu'on n'a pas encore fini d'explorer ce talent, et aujourd'hui déjà mais demain plus encore, la Ville de Cahors sera riche d'une

œuvre dont assurément la valeur, là je parle au plan patrimonial et un peu financier aussi, aura très probablement augmenté ; et puis alors je vais ajouter mon sentiment personnel et je comprends pourquoi il y a une telle unanimité, en tout cas je me réjouis qu'il y ait une telle unanimité des bâtiments de France et également du côté de l'Evêché. Voyez-vous, nous sommes sur la Place Clément Marot face au portail Nord de la Cathédrale et cette œuvre l'Ange du Lazaret, c'est un ange assurément déchu qui nous vient des enfers peut-être ; pardonnez-moi pour cette interprétation un peu personnelle, mais c'est mon ressenti et il ouvre grand ses bras en direction de la Cathédrale, c'est-à-dire du ciel pour ceux qui y croient ; je trouve ce symbole extrêmement beau, d'une esthétique majeure et croyez-moi, les Cadurciens d'aujourd'hui mais surtout ceux de demain, ne regretteront pas la délibération que nous allons prendre ce soir.

Monsieur Le Maire :

Comme on le voit cette œuvre crée de l'émotion, elle fait parler. Donc je voudrais dire aussi que nous ne devons jamais oublier que Cahors et le Département du Lot ont toujours été une terre d'accueil pour les artistes. Donc, faisons attention à garder cette tradition d'expression et de liberté qui me paraît essentielle aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Mme RIVIERE, M. MAFFRE, M. HUREAUX (par procuration) votent contre.
Adopté à la majorité.

ADMINISTRATION GENERALE/FONCIER

15. Rectification dénomination voirie

Catherine BONNET :

Effectivement mes chers collègues je vais vous parler de la Combe de Simèle. C'est une délibération rectificative de dénomination de voirie, une erreur de transcription a conduit le Conseil municipal du 5 juin 2013 à voter le nom de Allée des Bambous à la place de Chemin des Bambous.

Ces mêmes riverains ainsi que plusieurs administrations nous ont sollicité afin de rétablir le nom initial de cette voie.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,
Vu l'avis de la commission technique – développement durable :

- de rectifier la délibération en date du 5 juin 2013 et dénommer la voie : « **chemin des Bambous** » en lieu et place de « allée des Bambous ».

Adopté à l'unanimité.

16. Lancement de l'enquête publique relative au déclassement du parking de l'Eldorado situé Rue des Capucins – Construction du CHAI

Michel SIMON :

Oui le projet d'auberge de jeunesse nécessite le déclassement de l'espace public de la parcelle d'implantation BW 73 dont vous avez le plan au recto à usage de stationnement. Pour cela une enquête publique est obligatoire et donc je vous propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager cette enquête publique dont le résultat vous sera soumis pour déclassement et désaffectation dans un second temps.

Adopté à l'unanimité.

17. Voirie communale : enquête publique du chemin « les Serres »

Donc après la Combe de Simèle, le Chemin les Serres.

Donc je vais vous faire un petit historique de ce dossier pour que vous compreniez pourquoi je vous demande de délibérer. En effet, par courrier en date du 5 mai 2000, la Ville reconnaissait la qualité de chemin rural au chemin dit Les Serres, prévoyant l'intervention d'actes de régularisation afin que ce chemin soit considéré comme faisant parti du domaine privé de la Commune. Or, le Conseil n'a pas délibéré en suivant et aucune enquête publique n'a été lancée ; le chemin est ainsi resté la propriété des riverains. Toutefois, il suffisait qu'un seul des riverains de ce chemin demande à revenir sur cette décision pour que la Collectivité lance une procédure d'enquête publique. Le Conseil a donc lancé cette enquête au terme de laquelle le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable avec des recommandations. Après étude par le service de la voirie chiffrant le coût des travaux à réaliser la Ville ne souhaite pas suivre l'avis du Commissaire et ne donne pas un avis favorable à la demande des riverains.

Par conséquent, compte tenu du coût des travaux à la charge de la Ville en cas de transfert, je vous propose :

Vu l'avis du Commissaire enquêteur et ses recommandations,
Vu l'avis de la commission technique, développement durable,

- de ne pas suivre l'avis favorable du Commissaire enquêteur ainsi que ses recommandations compte tenu du coût financier des travaux de renforcement du chemin « Les Serres » préalables à son transfert dans la voirie communale,
- de ne pas donner un avis favorable à la demande d'intégration de ladite voie dans la voirie communale par les riverains,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents consécutifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUES

18. Recrutement d'un responsable du service de police municipale

Serge MUNTE :

Je vais vous parler de ce recrutement, donc dans la fonction publique avant de recruter il faut créer un emploi, mais avant de toucher le cœur du sujet je vais vous expliquer en deux ou trois phrases notre organisation actuelle en terme de tranquillité publique dans notre collectivité.

Quand on parle Police Municipale déjà de quoi parle t'on ? C'est six agents en tenue et un agent administratif sous l'autorité d'un chef de Police compris dans les six personnes. Ces agents doivent bien sûr assurer les missions prévues dans le cadre des pouvoirs de police du Maire touchant à la sécurité, la salubrité et la tranquillité des personnes et des biens.

Après il y a la cellule ASVP, agents de surveillance de la voirie publique, quatre personnes dans cette cellule là qui ont pour tâche principale de faire respecter le stationnement payant sur la voie publique ; c'est-à-dire faire respecter que toutes les personnes mettent bien leurs piécettes dans les horodateurs.

Notre Brigade Verte est composée là aussi, de quatre agents ayant pour tâche principale de faire respecter certaines règles qui améliorent, quand elles sont respectées, la propreté de notre Ville, donc le respect des encombrants, le respect des horaires pour la collecte des ordures ménagères etc. Ce qu'il faut savoir c'est que les ASVP et la Brigade Verte ne sont pas sous l'autorité du Chef de Police mais sous l'autorité du responsable du service proximité, prévention et sécurité. Donc, comme on l'a dit dans le programme de campagne, le maintien de la tranquillité publique correspond à une attente constante de la population, il constitue un enjeu fort auquel la Municipalité entend s'atteler à travers un plan de tranquillité et de sécurité publique. Pour mener à bien ce plan où la présence humaine est essentielle mais complétée par des aménagements de l'espace public, des aménagements sécurité, la future probable vidéosurveillance et une plus grande coordination avec la Police Nationale, nous avons décidé donc de regrouper déjà tous ces agents PM, ASVP et Brigade Verte sous l'autorité d'une même personne qui devra avoir des compétences élargies pour pouvoir participer bien sûr, à la conception et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques en matière de sécurité et de tranquillité publique.

De créer un poste de responsable du service Police Municipale, nouvelle version. Cet emploi pourra être pourvu pour un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des chefs de service de Police Municipale, catégorie B, titulaire du grade de Chef de Police Municipal Principal de 1^{ère} classe.

Vu l'avis du comité technique paritaire dans sa séance du 13 novembre 2014, J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, vu l'avis de la Commission Finances, Administration et Générale, ressources humaines,

- D'approuver la création de cet emploi au grade de Chef de Service de Police Municipale, 1^{ère} classe, à temps complet,
- de dire que les crédits nécessaires à la création de cet emploi seront inscrits et ouverts au budget 2015 de la Ville.

Yannick LE QUENTREC :

Par rapport à cette délibération, nous estimons quand même, vous parlez d'orientation politique, j'estime que les orientations politiques de sécurité municipale avancent un peu masquées car finalement on nous met devant le fait accompli qui consiste à poser des bases d'une politique de vidéosurveillance dans la Ville de Cahors, vidéosurveillance dont Nicolas Sarkozy avait fait son petit dada. Vous avouerez qu'une telle orientation qui n'a rien d'anodin ni sur le plan des messages politiques qu'elle envoie ni sur le plan des engagements financiers, mérite un large débat et en tout cas, ne saurait se résumer au simple petit tiret là qui lui est accordé dans la délibération 18. Alors, que le maintien de la tranquillité publique soit un enjeu pour la population, on peut tout à fait le comprendre mais la question qu'on peut se poser quand même, c'est où est le diagnostic pour fonder l'hypothèse que la tranquillité et la sécurité publique sont menacées à Cahors ? Est-ce que la majorité rejoint la psychose qui a été distillée dans le dernier Cahors Magazine par les textes de Monsieur DEBUISSON et de Madame VIGNALS, qui brossaient un tableau de Cahors, ville maudite la nuit venue, assaillie par la violence et par la toxicomanie.

Bon, moi j'estime que ce rapprochement sécuritaire entre la majorité et l'opposition de droite serait plus qu'inquiétant d'autant que quand même si on s'intéresse un petit peu à la réalité objective et aux institutions qui interviennent dans ce domaine, je pense notamment au CARUD, centre d'accueil et d'accompagnement de la réduction des risques pour usagers de drogue, on obtient quand même des informations un peu plus mesurées, c'est-à-dire qu'on apprend que depuis une vingtaine d'années, on passe de 50 personnes sans domicile fixe à une douzaine environ, donc une diminution significative même si ces personnes se regroupent désormais davantage sur un même lieu au lieu de se disperser comme auparavant.



Sur la question de la toxicomanie, je reviens là-dessus, à une ou deux exceptions près je reviens sur l'article qui avait été écrit qui fait d'ailleurs l'objet d'un travail particulier les seringues ne sont pas jetées dans la rue et dans le cadre d'un travail social de rue la distribution de seringues étant organisée et des pratiques responsables, il faut le dire, se sont installées avec un taux important de seringues rapportées. Il faut ajouter aussi à ce tableau, que le taux d'usage de seringues a diminué depuis 2000 au profit d'autres produits mais il n'empêche, voilà.

Quant aux outils qui sont privilégiés comme les caméras, sont-elles la panacée ? Moi je vous invite quand même à regarder un récent rapport de la Cours des Comptes qui montre que le taux d'élucidation des faits de délinquance de proximité n'a pas davantage progressé dans les circonscriptions de sécurité publique ; c'est marqué à la page 148 et pour la période 1950 à 2000, ce taux d'élucidation est même passé de 40% à 10%. On y ajoute aussi d'autres failles qui sont épinglées comme des surveillants qui ne peuvent pas surveiller 24h/24h, des méfiances entre la Police Nationale et la Police Municipale et puis aussi la crainte de policiers municipaux d'être à leur tour fliqués. Il faut quand même rappeler que même la Grande-Bretagne qui était pionnière en la matière, démantèle ces installations considérant qu'elles sont trop chères pour résoudre les affaires judiciaires. Et ce ne sont pas les comités d'éthique qui sont mis en place pour accompagner cette vidéosurveillance qui sont là surtout pour donner bonne conscience, qui changeraient quelque chose au problème.

Maintenant sur le coût de la vidéosurveillance il faut quand même savoir qu'il pèse lourdement sur les Collectivités puisqu'il faut compter à titre indicatif, on pourrait vérifier les prix, 80 000 € coût moyen des étapes préliminaires, 20 000 € par caméra coût moyen pour l'installation des équipements et ensuite 28 000 € par agent ; voilà là pour une vingtaine de caméras fonctionnant 24h/24h avec cinq agents on a un budget de 140 000 €. Donc, placer la Ville sous vidéosurveillance pour ce qui concerne Cahors à Gauche c'est non, voilà. Nous refusons de mettre le doigt dans cet engrenage sécuritaire et financier ; par contre, nous sommes prêts à réfléchir pour poser les conditions d'un droit à la tranquillité durable et de ce point de vue, je pense qu'il y a d'autres solutions que l'utopie technologique d'une vidéosurveillance automatique et intelligente qui réglerait tous les maux de notre société. D'abord, rien ne peut remplacer la présence policière de proximité qui est malheureusement mise à mal par les politiques de réduction des déficits publics avec la baisse des effectifs de la politique nationale. A partir de là, je préconise d'utiliser les financements de la Collectivité pour assurer une présence de proximité des policiers plutôt que de les reclure devant des caméras et je préconise surtout de développer des politiques de prévention de la délinquance et de la toxicomanie par exemple en forçant l'activité de l'accueil de jour d'une façon ou d'autre autre ou encore, par le recrutement d'éducateurs, d'animateurs, de médiation par les pères, de correspondants de nuit, bref en tout cas des intervenants de terrain qui vont permettre de renforcer un peu le lien social.

Madame EYMES :

Je voulais demander en quoi la situation nécessite-t-elle la création d'un emploi de Chef de Police Municipale supplémentaire puisqu'il y en a déjà un ?

Serge MUNTE :

D'abord sur la question de Madame EYMES, nous avons un chef de police qui est responsable d'une cellule de six personnes. Nous avons un projet de tranquillité publique et j'ai demandé au service de regrouper tous les agents en tenue sous la même autorité. A partir de là, les responsables de l'administration ont bien sûr discuté avec le chef de police sur les aptitudes qu'il faut avoir pour mener une telle tâche, des compétences qui sont nécessaires et aussi de l'envie de la personne qui sans dévoiler le nom, est proche de la retraite. Voilà pourquoi avant de recruter comme ça, il faut passer par le Conseil municipal pour créer un poste supplémentaire.



Pour répondre un peu à Madame LE QUENTREC, je crois que le rôle d'un élu à Cahors comme ailleurs, c'est d'écouter la population, même si Cahors n'est pas Chicago ; ce matin, j'étais avec les représentants du Commissariat de Cahors par rapport à l'analyse comparative de la délinquance en 2013 et en 2012 qui est en baisse, alors ça part de coups et blessures volontaires à vols à la roulotte. Mais, ce qui « exaspère » la population de certains quartiers ce sont les incivilités plus que la grande délinquance. C'est vrai que les vols à mains armées il y en a eu un en 2013 et il y en a eu trois en 2012. Par contre, c'est vrai qu'en ce moment, on vient d'investir 15 000 € pour enlever les tags de tout le secteur sauvegardé ; c'est sûr que quand une personne a une porte d'entrée, que le matin elle se réveille et voit sa porte taguée et bien ça l'exaspère Madame LE QUENTREC, ce n'est pas de la grande criminalité mais c'est du non respect de la vie des autres, et pour pouvoir lutter contre ces incivilités on ne s'interdit rien. On s'interdit certains aménagements, on s'interdit de visionner un peu ce qu'il se passe pendant des périodes où notre police ne peut pas être en fonction dans toutes les ruelles de Cahors. Ce n'est pas du voyeurisme, c'est justement de répondre à une attente de la population.

Monsieur MAFFRE :

Simplement comme l'a souligné Madame EYMES il y a déjà un responsable de la Police, il nous semble avoir compris dans la commission finance administration générale que peut-être la personne qui est actuellement chef peut continuer à l'être jusqu'à son départ en retraite, ce n'est pas la peine de créer un emploi un an avant son départ par mesure d'économie.

Monsieur le Maire :

Ce qui est important aussi c'est d'être efficace. Il nous reviendra de mettre en place une organisation adaptée pour ce faire.

Geneviève LAGARDE :

Oui je note avec amusement l'alliance des contraires, mais plus sérieusement je voudrais en premier lieu répondre à Madame LE QUENTREC qui vient nous faire un catalogue d'une politique de prévention de la délinquance qui semble-t-il, selon elle, à Cahors n'existerait pas ; elle faisait partie de la majorité municipale jusqu'en mars 2014, elle ne peut donc pas ignorer qu'il y a au sein de cette ville, un CLSPD qui existe depuis longtemps et qui conduit chaque année, tout au long de l'année, de nombreuses actions en terme de prévention de la délinquance ; je n'en citerai qu'une, c'est la semaine que nous organisons chaque année contre la violence faite aux femmes ; ça au moins Madame LE QUENTREC, vous en avez entendu parler, donc depuis longtemps et en tout cas depuis 2008, de nombreuses actions sont faites dans cette direction et on ne peut pas dire que de ce point de vue là, il n'y a pas sur la ville, une politique extrêmement ciblée et extrêmement efficace. Ceci étant, pour améliorer et affiner cette politique pendant le mandat qui précédait, nous avons notamment demandé à un bureau d'études un diagnostic de sécurité, de tranquillité publique qui a fait un certain nombre de préconisations et je me réjouis que la délibération qui est prise ce soir, soit en quelque sorte le premier résultat concret de ces préconisations fortes intéressantes dont nous avons tenu compte pour mettre en place cette politique plus générale de maintien de la tranquillité publique sur la Ville.

En ce qui concerne l'embauche d'un chef de service de Police, c'est une décision qui était déjà en germe dès que ce diagnostic a été déposé par le bureau d'études parce que d'une part à Cahors nous avons des effectifs de police municipale, qui doit être par essence, une police de proximité, à savoir être sur le terrain au quotidien à pied, en vélos et peut-être demain à cheval pourquoi pas ? Cela existe dans certaines villes, je vois Martine LOOCK qui hausse les sourcils en entendant mon propos mais ce n'était pas très sérieux, c'était presque une boutade. Donc les policiers municipaux sont par rapport à des villes de même strate, peu nombreux à Cahors, donc un septième cela ne fera pas de mal étant précisé qu'il a pour rôle ce que Serge nous a expliqué : il aura pour rôle de chapeauter l'ensemble des services de police ou les services dérivés, le service des ASVP, la Brigade Verte qui est un service qui

fonctionne bien à Cahors et qui conduit une véritable politique de prévention dans cette cité qui travaille le jour, souvent la nuit, horaires décalés dont on ne perçoit pas toujours comme il le faudrait, l'efficacité.

Ensuite deuxième observation, le droit à la tranquillité publique durable même si ce n'est pas dans votre bouche que j'attendais forcément ce propos j'y souscrit totalement Madame LE QUENTREC mais je voudrais aussi vous dire que la Ville de Cahors est assurément une ville où il fait bon vivre, où il n'y a pas de problème de sécurité ou d'insécurité majeure, nous ne sommes pas et je crois qu'il faut s'en réjouir, en Seine Saint Denis, mais n'oublions pas que tout ce qui concerne la sécurité et les dispositifs autour de la sécurité s'adresse d'abord aux plus faibles. Ce ne sont pas les riches qui ont besoin de dispositifs de sécurité, parce qu'eux ont des gardiens ou bien des habitations clôturées sous vidéosurveillance. Ce sont les gens ordinaires, c'est l'aide soignante qui, parce qu'elle a des horaires décalés, sort le soir à 22h de son travail ou c'est la petite grand-mère qui va faire ses courses à la tombée de la nuit sous La Halle, c'est de ce type de public que nous devons d'abord nous préoccuper sachant que l'insécurité est parfois plus ressentie que réelle, mais ce ressenti a beaucoup d'importance pour la population la plus fragile. Alors, tout cela va dans le bon sens, cette décision concerne le recrutement d'une personne et pas la mise en place d'un outil électronique de vidéo protection ; sachant que malgré tout, on sait bien et nous avons à cet égard, beaucoup prospecté sur le sujet avant d'envisager une telle solution que la vidéo protection n'est pas la panacée mais qu'elle est un outil extrêmement utile notamment pour combattre l'insécurité ressentie de la population la plus fragile.

Madame LE QUENTREC :

Ça fait un peu cher la sécurité ressentie mais bon une question Madame LAGARDE, s'il vous plaît, est ce que vous pouvez me dire combien il y a d'éducateurs de rue sur la Ville de Cahors ?

Geneviève LAGARDE :

Ecoutez je ne connais pas les effectifs exacts des éducateurs des centres sociaux.

Monsieur Le Maire :

Mais non vous le savez bien, c'était vous à l'époque Mme LE QUENTREC qui vous occupiez des affaires sociales et vous connaissez cela aussi bien que moi, vous connaissez bien les effectifs. Ne racontez pas n'importe quoi.

Geneviève LAGARDE :

Les effectifs, les éducateurs de rue ce n'est qu'un terme. Un éducateur de rue ce n'est pas la panacée en soi. Les éducateurs des centres sociaux sont des éducateurs de quartier, des éducateurs de rue quand il le faut, des éducateurs de jour, des éducateurs de nuit, de familles ; les éducateurs de rue je vous en prie, ça c'est du blabla.

Monsieur Le Maire :

Deux observations pour conclure, la première c'est que pendant la campagne nous n'avons pas avancé masqué, nous avons dit les choses et nous avons dit qu'on mettrait en place un plan de tranquillité et de sécurité publiques. Nous avons eu une majorité pour cela et nous avons la responsabilité de respecter les engagements que nous avons pris devant les Cadurciens. Quant au diagnostic, vous évoquez souvent la nécessité d'aller faire de la concertation. Je vous invite à m'accompagner, vous verrez lorsqu'on organise des réunions de quartier dans le centre ancien s'il n'est pas évoqué les problèmes de tranquillité et de sécurité publiques. C'est de ce point de vue éclairant. Allez faire le tour des quartiers, dans certains quartiers du centre ancien et vous pourrez le constater. Nous mettrons en place un comité citoyen et nous travaillerons aussi en lien avec ce comité citoyen pour apporter les réponses les plus adaptées possibles.



Sur cette affaire, nous avons tort d'avoir des tabous, nous avons tort de considérer que c'est, comme on l'a entendu parfois à l'époque, un débat gauche/droite. La sécurité c'est le problème de tous, c'est souvent le problème des personnes modestes et nous avons cette responsabilité que d'apporter une réponse a fortiori si nous souhaitons favoriser le retour des habitants au centre-ville. Vous avez pu constater dans les propos d'Alexandre MELISSINOS que figurait la question de la tranquillité. Il ne peut pas y avoir de tabou sur cette question-là, il me semble que lorsque vous écoutez la population, elle fait très clairement référence à ces difficultés. Cela impose d'y répondre.

Je sou mets le recrutement de ce responsable du service de Police Municipale à votre approbation.

Mme RIVIERE, M. MAFFRE, M. HUREAUX (par procuration), Mme LEQUENTREC, Mme EYMES votent contre.

Adopté à la majorité.

PERSONNEL

19. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'agents nommés à temps non complet

Vincent BOUILLAGUET :

Je vais accélérer avant que n'apparaissent les symptômes d'hypoglycémie dans notre assemblée.

Il s'agit d'une délibération assez classique. A chaque fois qu'on modifie les horaires, le nombre d'heures d'un agent d'une collectivité locale on agit par suppression de poste et création de poste. Au cas d'espèce, il s'agit de transformer deux emplois en non complet à un emploi à temps complet et un autre emploi à temps non complet 31h30. Donc, je vous précise cette modification, elle concerne des agents actuellement en poste dans la collectivité. C'est suite notamment à la réforme des rythmes scolaires, donc cela se passe dans les écoles.

Vu l'avis du CTP dans sa séance du 13 novembre 2014 qui a donné un avis favorable, J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines :

- d'approuver les suppressions suivantes :

- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (21H hebdomadaires),

- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (28H hebdomadaires),

- de prendre acte de l'augmentation du temps de travail de ces agents en créant

- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (31h30 hebdomadaires),

- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet.

- de dire que les crédits nécessaires à la transformation de ces emplois sont inscrits au budget 2014 de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M

Madame DUPLESSIS :

Je souhaitais dire que le groupe radical républicain démocrate et progressif de l'Assemblée Nationale auquel appartient Madame ORLIAC, a fait un amendement au projet de loi de finances 2015 dans lequel la prorogation des fonds d'amorçage des rythmes scolaires, ne devait bénéficier qu'aux zones et communes de solidarité urbaine cible ou de solidarité rurale cible. Or, l'amendement demandait que ces prorogations de dotation de l'état au titre du rythme scolaire soient étendues à toutes les mesures et à toutes les communes, cet amendement a été voté, donc c'est une très bonne nouvelle ; toutes les communes de France en bénéficieront y compris Cahors et dans l'état actuel des choses avec les diminutions des dotations de l'Etat de 3.7 milliards d'Euros pour 2015 nous pouvons nous réjouir du vote de cet amendement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.

Le secrétaire de séance



Pierre-Louis SENNAC